

26^e ANNÉE

SEPTEMBRE 1904

246 8413
252 No 1

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



MGR PLESSIS

Joseph-Octave Plessis, né au Canada en 1763. Evêque coadjuteur de Québec en 1801. Onzième évêque de Québec en 1806 ; archevêque en 1819. Il mourut en 1825. Il combattit vaillamment pour les droits de ses compatriotes, notamment pour la liberté de l'enseignement.

Pensées pédagogiques

Dans l'éducation, ce que fait l'éducateur par lui-même est peu de chose ; ce qu'il fait faire est tout.—*Dupanloup.*

Elever un enfant, c'est lui apprendre à se passer de nous.—*Legouvé.*

Il n'y a rien qui pénètre l'esprit des hommes aussi doucement et aussi profondément que l'exemple.—*Locke.*

M. l'abbé Huard

Le gouvernement a nommé récemment M. l'abbé V.-A. Huard, directeur du *Naturaliste Canadien*, conservateur du musée du département de l'Instruction publique, à Québec. Ce choix est absolument judicieux. Nous félicitons sincèrement notre vénérable confrère, qui va pouvoir assurer l'existence de l'œuvre de feu l'abbé Provancher : *Le Naturaliste Canadien.*

Le nouveau Principal de l'École Montcalm

M. J.-N. Perrault, professeur à l'Académie commerciale catholique de Montréal, a été nommé, au mois de juin dernier, Principal de l'École Montcalm, de la même ville, position laissée vacante par l'élévation de M. Lacroix au poste de directeur général des écoles de la métropole. M. Perrault est un des membres les plus distingués de notre corps enseignant primaire. Président de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal, membre de la Commission administrative du Fonds de pensions, M. Perrault remplit avec zèle et dignité ses importantes charges. Nous sommes convaincu que notre ami saura accomplir ses nouveaux devoirs à la satisfaction des autorités.

L'Enseignement Primaire offre à M. Perrault ses plus sincères félicitations.

Feu M. Ambroise Tétrault

M. A. Tétrault, ancien inspecteur d'écoles pour les comtés de Maskinongé et de Saint-Maurice, est décédé à Louiseville dans les derniers jours de mai dernier, à l'âge de 83 ans. Instituteur à Louiseville pendant plusieurs années, il devint inspecteur d'écoles en 1877. Il a occupé cette charge jusqu'en 1897, époque où il prit sa retraite. M. Tétrault avait acquis une réputation des plus enviabiles comme instituteur ; et devenu inspecteur, il exerça cette importante charge avec un zèle et une science peu ordinaires.

C'est sur ses conseils, qu'en septembre 1881, le directeur de *L'Enseignement Primaire*, alors âgé de 15 ans, accepta le poste de sous-maitre à l'école modèle de Louiseville. Nous n'oublierons jamais la bonté de M. Tétrault pour le jeune débutant. Ses conseils nous valurent beaucoup alors et dans la suite.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de ce brave vétéran de la pédagogie canadienne.

PEDAGOGIE

A propos de livres classiques

Au cours de la récente année scolaire, nous avons attiré l'attention des instituteurs et des institutrices sur le devoir qui nous incombe, à nous éducateurs de la jeunesse canadienne-française, de mettre entre les mains des élèves des manuels rédigés spécialement pour nos écoles, tout au moins adaptés aux besoins du pays. Nous revenons aujourd'hui à la charge, car les livres classiques imprimés à l'étranger se répandent de plus en plus chez nous. Dans ces livres, il n'est jamais question du Canada ni de la Province de Québec. Notre histoire est ignorée, de même que la géographie canadienne.

Les manuels qui traitent de la langue française surtout, devraient être faits dans un esprit vraiment *canadien* et ne pas être *neutres* au point de vue religieux. Les *Grammaires* et les *Exercices* qui les accompagnent généralement exercent une grande influence sur la mentalité de l'enfant. C'est dans ces livres que les élèves apprennent à penser et contractent l'habitude de s'exprimer avec clarté et aisance. Tous les jours de l'année scolaire, ils les consultent, les étudient, les *copient* en partie. On conçoit facilement que leurs jeunes âmes reçoivent là des impressions qui ne s'effaceront jamais. Pendant trois, cinq et quelquefois huit ans, un petit Canadien et une petite Canadienne étudient dans un manuel rédigé pour les petits Français. A chaque page reviennent les noms de Napoléon, Hoche, Marceau, etc., de la Seine, de la Loire, de Paris, de Marseille, etc., etc. Le nom de leur belle patrie, le Canada, ceux de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, d'Ottawa, etc., n'y sont pas imprimés une seule fois ; les grandes figures de Cartier, de Champlain, de Laval, de Dollard, d'Iberville, de Jolliet, de Montcalm, de Plessis, de Lafontaine, etc., ne reçoivent même pas l'honneur d'une mention. On se rend facilement compte du résultat que donnera une semblable éducation : on finira par *dénationaliser* nos enfants, par effacer de leur cœur les sentiments patriotiques que Dieu même y a écrits. N'est-il pas temps de nous arrêter dans cette voie anti-nationale ?

Peut-être nous demandera-t-on : « Existe-t-il un cours gradué de langue française très bien fait et adapté aux idées canadiennes-françaises ? » — C'est ce que nous allons voir immédiatement.

Depuis quelques années déjà, les Frères des Ecoles chrétiennes ont publié une édition canadienne du cours gradué de grammaire en usage dans leurs écoles de France. Cet ouvrage est intitulé : *Leçons de langue française : cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur*. En outre de leur grand mé-

rite au point de vue de la méthode, ces grammaires ont l'avantage d'avoir été modifiées conformément aux exigences de l'histoire et de la géographie du Canada. Inutile de dire qu'en étudiant dans ces manuels, les élèves y puisent, en même temps que la science profane, des idées chrétiennes et catholiques qui ne s'effaceront jamais de leur mémoire.

Dès le cours élémentaire, plusieurs pages canadiennes sont offertes aux élèves. La couleur locale s'affirme encore plus dans le cours moyen. A côté des grands noms de la littérature française et catholique, nous voyons figurer avec avantage celui de plusieurs poètes et prosateurs canadiens-français. Le cours supérieur donne les œuvres des maîtres qu'a produits la France ; la littérature catholique y occupe une large place, et les écrivains du dix-septième siècle sont cités très souvent. Encore ici, nous sommes chez nous, puisque de la langue du grand siècle nous sommes héritiers au même titre que nos cousins de France. Dans le cours supérieur, le cachet canadien se retrouve notamment aux pages 627 et suivantes. Dans ces trois cours, on ne rencontre pas un exercice, pas même une phrase qui ne soit parfaitement convenable à nos élèves.

Nous croyons donc de notre devoir de recommander spécialement les *Leçons de langue française* des Frères des Ecoles chrétiennes. Ces manuels réunissent deux grandes qualités : ils sont *catholiques* et *canadiens*. Chaque fois qu'on nous signalera des Grammaires identiques à celles que nous venons de mentionner, nous nous ferons un devoir de les faire connaître à nos lecteurs.

C. J. MAGNAN.

Centralisation et Décentralisation

LA centralisation scolaire à outrance, celle qui met entre les mains d'un petit groupe tous les pouvoirs que les pères de famille seuls, en matière d'éducation, ont le droit d'exercer librement, est certainement condamnable. Ce qui se passe en France depuis quelques années en est une preuve irrécusable.

Mais la décentralisation excessive est aussi très blâmable : elle nuit au progrès en multipliant inutilement les dépenses d'administration.

Voici ce qui nous amène à traiter cette question : Au cours de l'année dernière, la commission scolaire de X a construit sa *onzième* école dans une paroisse dont la population ne dépasse pas le chiffre de 1800 âmes. C'est au moins trois écoles de trop : huit écoles pour une population de ce chiffre, c'est amplement suffisant. Afin de faire honneur à ses obligations, la commission scolaire de X a porté le taux des taxes à .40 centins dans le cent piastres. Et

malgré les sacrifices des contribuables de l'endroit, les institutrices ne sont pas rétribuées convenablement et les maisons d'écoles sont loin d'être assez grandes.

Il est évident que chaque père de famille ne peut avoir une école à sa porte. Dès lors, pourquoi multiplier, sans nécessité absolue, les établissements scolaires. Lorsqu'une commission scolaire n'a sous sa direction que cinq écoles au lieu de huit, il lui est plus facile de bien les entretenir et de bien les meubler ; lorsqu'elle n'a que cinq institutrices, elle peut leur accorder un salaire suffisant, ce qui lui serait impossible avec huit à dix titulaires.

Nous comprenons que les *longues distances* fournissent un argument puissant en faveur de la décentralisation. Aussi, nous avons toujours favorisé une décentralisation modérée. Mais de là à approuver le système du morcellement des arrondissements, il y a un abîme.

En toute chose nous devons garder une juste mesure.

LE DIRECTEUR DE
L'Enseignement Primaire.

Soyons de chez nous

Sous ce titre, *La Patrie* a publié, il y a quelques semaines, les lignes suivantes :

« Dans une étude fort intéressante et que nous apporte la *Nouvelle-France* de juin, M. Ferdinand Paradis prêche « l'émancipation de notre littérature » et demande qu'elle soit essentiellement canadienne.

Tout récemment, *L'Enseignement Primaire*, une excellente revue pédagogique, réclamait que nos livres de classe et nos livres de prix fussent imprégnés d'un esprit profondément canadien.

Ce sont d'excellents symptômes et qu'il importe de noter à la veille de la Saint-Jean-Baptiste.

Nos collègues, nos écoles primaires, doivent nous former sans doute des hommes—dans l'acception la plus large du mot—mais aussi des hommes de notre temps et de notre pays.

Il y a moyen, même dans les matières apparemment indifférentes, d'insuffler aux écoliers la connaissance et l'amour de leur pays. On le fait déjà dans une certaine mesure : il faut faire mieux et plus. Que toute l'éducation soit orientée dans le sens canadien.

L'imagination s'éveille avant la raison. Faisons qu'elle soit d'abord frappée par des images du pays, et que les régions profondes de l'âme juvénile deviennent un réservoir d'impressions fécondes.

Que l'intelligence s'applique surtout à l'étude des sujets canadiens. Nous ne savons assez, en général, ni l'histoire ni la géographie de notre pays. Efforçons-nous d'en apprendre les immenses ressources et les chances d'avenir.

Dans tous les collèges on fait faire aux élèves des dissertations littéraires. Pourquoi l'objet n'en serait-il pas de plus en plus l'étude de notre pays dans son passé et dans son présent, dans ses richesses morales comme dans ses ressources matérielles ?

Au collège Sainte-Marie, récemment, il a été fait une très intéressante tentative dans ce genre. On a consacré toute une séance publique à la vie de Lafontaine. Les élèves paraissaient enchantés et le public les a vivement applaudis.

Plus nous connaissons notre pays, plus nous en serons fiers ! »

METHODOLOGIE

Leçons de rédaction

L e bon accueil qui a été fait à nos petites leçons de rédaction l'année dernière, les louanges que nous avons reçues depuis à leur sujet nous autorisent et nous engagent même à les continuer cette année.

Ces leçons d'ailleurs ne sont-elles pas le complément nécessaire des leçons de grammaire et d'orthographe ? Il faut que l'élève apprenne la *grammaire* et l'*orthographe*, c'est évident ; mais posséder même parfaitement ces deux parties de la langue sans savoir exprimer sa pensée est chose à peu près inutile pour lui, car il se trouve dans le cas d'un homme qui connaîtrait parfaitement tous les rouages d'une machine et qui cependant serait incapable de mettre cette machine en mouvement.

Que la *Rédaction* marche donc de concert avec l'orthographe et la grammaire. Faisons beaucoup parler les enfants et faisons-les aussi exprimer souvent par écrit leur propre pensée, c'est-à-dire accoutumons-les à rédiger. Pour que l'enfant parle utilement et avec bon sens, il faut qu'il ait quelque chose à dire. Nous devons donc, dans nos exercices de rédaction, ne le faire parler que sur les idées et les faits que la vie domestique et la vie scolaire ont déjà déposés dans sa *mémoire*, sans négliger de faire appel à son *bon sens* et à son *cœur*.

Qu'on nous permette de faire comprendre notre manière de penser sur l'importance de la rédaction au moyen d'une petite histoire :

Au temps où Jacques allait à l'école, on apprenait l'écriture, le calcul et l'orthographe ; on n'apprenait pas à rédiger. Jacques était bon élève, gagnait des prix. Mais quand sa mère lui disait : « Jacques, c'est demain la fête de ta tante ; Jacques voici le jour de l'an, il faut écrire à ton grand-père, » Jacques, d'un air triste et ennuyé, s'asseyait devant une feuille de papier, se grattait la tête, pleurnichait : « moi je ne sais pas faire ces choses-là. » Avec beaucoup de peine il griffonnait quelques mots, toujours les mêmes et qu'on pouvait toujours résumer ainsi : « Ça va bien, je souhaite que la présente vous trouve de même. » Il grandit ainsi et quand vint la sortie de l'école, il s'adressa à un grand industriel pour obtenir une place qui était vacante dans ses bureaux, lui présentant à l'appui de sa demande les meilleurs certificats.— « Voilà qui est bien, mon garçon, lui dit l'industriel, mais dans la place que

vous demandez, il faut savoir rédiger. Tenez, placez-vous à ce bureau ; écrivez-moi une lettre pour me demander cette place ; vous direz tout ce qui peut me renseigner sur vous. » Jacques rougit, tourna son chapeau entre ses doigts : « Ah ! monsieur ! ça, je ne sais pas. » — « Je le regrette, mon ami, car tous les chefs des maisons où vous voudrez entrer vous demanderont la même chose. »

Jacques entreprit un petit commerce de bois. Il était honnête, actif ; pourtant ses affaires ne marchaient qu'à demi. C'est qu'un commerçant doit sans cesse écrire des lettres : aux fournisseurs, pour obtenir des renseignements, une prolongation de crédit ; aux clients, pour répondre à une réclamation ou rappeler poliment une dette. Or, Jacques était paresseux pour écrire : on est toujours paresseux pour une chose qu'on fait mal. Et quand Jacques écrivait, ses lettres n'étaient pas claires, ou bien, par un mot maladroit, sans le vouloir, il fâchait les gens dont il avait besoin.

Jacques eut un fils, le petit Paul, qu'il envoya de bonne heure à l'école. Un soir, l'enfant avait douze ans alors et faisait ses devoirs, le père s'approcha : « Qu'est-ce que tu écris là, Paul ? » — « Papa, c'est une lettre. » — « Ah ! on vous donne des lettres à faire en devoir ? » — « Oui, papa, des lettres de famille, de commerce, très souvent. » — « C'est une bonne idée cela ; je remercie ton instituteur. Travaille bien ces devoirs-là, mon garçon ; cela te sera utile toute ta vie, et tu me feras un grand plaisir. »

Paul grandit ; c'est lui maintenant qui fait la correspondance, et déjà les affaires de la maison s'en trouvent mieux. Paul, comme un brave garçon qu'il est, se sent heureux d'être utile. « Mon Paul, dit le père, il y a une lettre à écrire. » Paul accourt, on s'assied côte à côte, le père disant : « Vois-tu, il faut dire ceci, et puis encore cela. » Paul tourne sa lettre d'une façon claire et gentille, et Jacques pense : si on m'avait fait la classe comme on la fait aujourd'hui, que d'ennuis et de peines on m'aurait évités.

Cette histoire n'est-elle pas de tous les jours ? Enseignons donc à rédiger ; pour la pratique le *calcul* et la *rédaction* sont les deux choses les plus nécessaires à ceux qui, plus tard, auront à gagner leur vie ; et quels sont ceux qui n'auront pas à la gagner ?

L'enseignement de la rédaction est un de ceux qui demandent le plus de préparation de la part du maître, car, à vrai dire, c'est le maître qui fait tout le travail, au moins avec les commençants ; et les faire rédiger en rédigeant avec eux comme on a pu le voir dans nos leçons de l'année dernière, et ce n'est qu'après bien des exercices que les élèves s'accoutument peu à peu à rédiger seuls.

Enseignons l'art de rédiger, l'art d'écrire, aux enfants de nos écoles en débarrassant notre enseignement de tout ce qu'il peut avoir pour eux d'aspect plus ou moins barbare et effrayant. Que nos élèves arrivent à faire des *périphrases*, des *métaphores*, des *métonymies*, et sans le savoir, sans connaître ces mots à triste mine ; ils les apprendront plus tard, s'ils ont le temps.

Donc, peu de termes techniques et de théorie, mais de la pratique, des exemples et des exercices multipliés sur des sujets très simples et à leur portée.

Nous commencerons le mois prochain quelques leçons dans lesquelles nous tâcherons de mettre en pratique ce que nous enseignons aujourd'hui.

 Causerie sur la colonisation

MES jeunes amis, je veux vous faire connaître un charmant coin de notre belle province. C'est une paroisse en formation, qui a surgi au centre du canton de Matane, dans le comté du même nom, grâce au travail énergique, à l'endurance, disons plus, au patriotisme intelligent de quelques-uns de nos compatriotes. Saint-Léandre, tel est le nom de la région que de vaillants défricheurs sont en train de transformer.

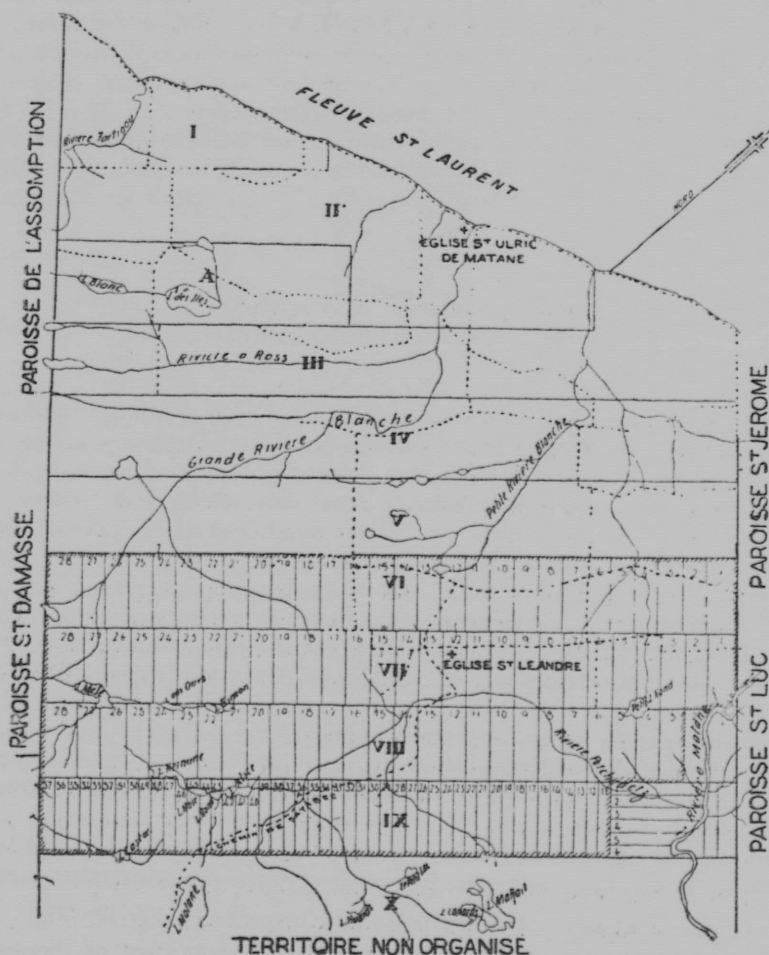
Voyez, sur la carte de la province, le comté de Matane, au nord-est de Rimouski. En arrière de Saint-Ulric, vers l'est, se trouve la *paroisse nouvelle* dont nous voulons parler brièvement au cours de cet entretien. Saint-Léandre comprend les rangs VI, VII, VIII et IX du canton Matane. Située à 9 milles du fleuve et à 16 milles du chemin de fer Intercolonial (Station de Sayabec) ; arrosée par la petite Rivière Blanche et la rivière Petchedetz, la jeune paroisse de Saint-Léandre est certainement appelée à un brillant avenir. Ses premiers défrichements remontent à quelque vingt ans, mais ce n'est que depuis quatre ou cinq ans qu'on y fait sérieusement de la colonisation. Saint-Léandre est habité par 70 familles, formant une population totale de 400 âmes. Plus de 4,620 arpents sont en culture.



Dans les limites de la colonie, 75 lots cultivables sont encore libres. Ils attendent de braves colons, qui iront y trouver, en retour d'un rude mais réconfortant labeur, l'indépendance, l'aisance peut-être, et pardessus tout la paix et la tranquillité.

Les débuts de Saint-Léandre furent lents, mais grâce à l'énergie, au courage de l'un de ses premiers colons, M. Alexandre Levasseur, cet endroit est maintenant en voie de prospérité. M. Levasseur, mes jeunes amis, mérite une mention spéciale. C'est un de ces fiers pionniers, de ces vrais patriotes, qui conquièrent à la civilisation canadienne la belle vallée de la Matapédia. Cette immense région s'étend depuis la rivière Métis, comté de Matane, jusqu'à la rivière Ristigouche, dont les eaux vont se mêler à celles de la Baie des

Chaleurs. Né à Saint-André, comté de Kamouraska, M. Levasseur connut de bonne heure les épreuves et les privations. Sa famille, comprenant neuf enfants, quitta Saint-André en novembre 1862, pour aller s'établir à la Rivière Blanche (St-Ulric). Rude fut la tâche, mais la victoire resta à cette brave famille de défricheurs que jamais aucune épreuve ne découragea. Dix-sept ans plus tard, Alexandre Levasseur, devenu chef de famille, quittait St-Ulric, pour aller s'établir à trois lieues vers l'est, presque aux sources de la Pe-



...tite Rivière Blanche. C'était en pleine forêt. Notre héros se mit à l'œuvre avec courage et persévérance. Bientôt les limites de la forêt s'éloignèrent, et de belles récoltes jaunirent là où naguère croissaient des bois épais. Quelques courageux colons rejoignirent M. Levasseur. Nommons-les ici, et inclinons-nous devant ces obscurs travailleurs qui composent l'avant-garde de notre nationalité : Simon Pipe, Bénoni Bernier, Joseph Vaillancourt, Edouard Cha-

rest, Xavier Charest, Bénoni Charest, Léandre Bernier. Deux d'entre eux, Bénoni Bernier et Edouard Charest, sont allés se reposer au delà du tombeau. Ils ont été inhumés dans cette terre défrichée par leurs mains et arrosée de leurs sueurs.

Saint-Léandre est encore desservi par M. le curé de Saint-Ulric, mais bientôt, nous assure-t-on, un prêtre y résidera. Dans un rapport sur la partie supérieure du canton de Matane, M. l'arpenteur J.-N. Gastonguay, s'est exprimé comme suit, au sujet des rangs VI, VII, VIII et IX de Saint-Léandre :

« Toute cette étendue de terrain forme une superficie d'environ 21,500 acres, et il est facile d'y trouver 130 lots de cent acres chacun (soit 13,000 acres) capable de former chacun un bon établissement. »

Les lots non concédés de Saint-Léandre le seront sans doute avant longtemps. Nous souhaitons qu'ils deviennent la propriété de quelques jeunes Canadiens français assez fiers de leur race pour n'en pas renier les traditions rurales.

C. J. MAGNAN.

Deux circulaires importantes

Le 6 juin dernier, le Surintendant de l'Instruction publique a adressé une lettre circulaire aux Secrétaires-trésoriers des Commissaires d'écoles contenant les amendements à la loi de l'Instruction publique et les amendements aux règlements du Comité catholique. Voici l'un de ces amendements :

“ Art. 118.—Les commissaires et les syndics d'écoles devront prendre des arrangements pour faire balayer les classes tous les jours, faire laver les planchers de l'école au moins une fois tous les deux mois et, pendant la saison froide, faire allumer le feu au moins une heure avant le temps fixé pour l'ouverture de l'école. Mais ces travaux ne pourront jamais être exigés des instituteurs ou des institutrices qui ne résident pas dans leur maison d'école. ”

“ Les commissaires et les syndics doivent fournir le combustible nécessaire pour chauffer les salles de classe et autres pièces de la maison d'école à l'usage des élèves et des instituteurs ou institutrices. ”

“ Vous voudrez bien engager messieurs les membres de votre commission scolaire à tenir compte de ces différents amendements et à observer particulièrement celui de l'article 118 des règlements du comité catholique qui les oblige à fournir le combustible nécessaire pour chauffer leurs maisons d'écoles. ”

Le 15 de juillet une autre circulaire aux inspecteurs d'écoles dit :

“ Art. 16, chapitre 2.—Dans le courant de septembre et d'octobre de chaque année, faire, sous la direction du Surintendant de l'Instruction publique, des conférences pédagogiques, pendant deux jours aux instituteurs et institutrices de leur district d'inspection, aux jours et lieux fixés par eux et après avoir donné les avis nécessaires à cet effet. ”

“ Les instituteurs et institutrices devront donner congé à leurs élèves pendant le temps qu'ils seront absents pour ces conférences et ceux qui y assisteront recevront une indemnité de soixante-quinze centins pour chacun des deux jours qu'elles dureront. ”

DOCUMENTS SCOLAIRES

119e CONFERENCE

DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE L'ECOLE NORMALE
JACQUES-CARTIER, TENUE LE 27 MAI 1904

Présents : M. J.-N. Perreault, président ; M. l'abbé Nazaire Dubois, principal de l'Ecole normale Jacques-Cartier ; MM. les principaux L.-A. Primeau, P.-J. Leitch, J.-V. Desaulniers, H.-O. Doré ; MM. les professeurs J.-O. Cassegrain, R.-Z. Baulne, P. Malone, H. Michaud, de l'Ecole normale Jacques-Cartier ; H. Valois, Eug. Leroy, A.-C. Beaudin, J.-A.-C. Trudel, Nap. Allaire, Ed. Daulne, J.-C. Saint-Amour, L. Dassel, J. Tremblay, J.-T. Lebrun, O. Roy, G. Caisse, A. Létourneau, J.-A. Charbonneau, J.-P. Laberge, P.-P. Burke, T.-K. Brennan, W.-J. Brennan, J.-M. Dionne, R. Pagé, J.-M. Brosseau, W. Elie, L.-J. Jasmin, A.-L. Auger, H. Mondoux, H.-O. Donoghue, P. McWilliam, U. Barthelémy, M. Lanctot, J. Miller, H. Morel, J.-Z. Guérin, S. Boutin, R.-J.-L. Cuddihy, Thos.-F. Cuddihy, J.-J. Fahey, J.-J. Tynan, J.-D. Langevin, J.-B. Lamarche, T. S. Teasdale, V. Doré, J.-W. Meloche, W.-L. O'Donoghue, L.-E. Warren, D. O'Keefe, J.-P. Labarre, L. Larose, C.-A. Miller, J.-S. Ménard, J.-M. Tremblay, J.-A. Morin, J.-B. Desaulniers, J.-B. Turcotte, J.-P. Gélinas, J.-O. Beauchamp, D. Brisebois, C. Leblanc, Z. Guérin, J.-P. Thibault, J.-H. Bergeron, N. Brisebois, S. Liénard, D. Malone, J.-E. Bernier, A. Noël, M. Dorais, A.-B. Charbonneau, et les élèves-maitres de l'Ecole normale Jacques-Cartier.

Le procès-verbal de la dernière conférence est lu et adopté.

Le deuxième ordre du jour comporte l'élection des officiers ; mais avant de procéder, les membres doivent payer leur contribution au trésorier, qui est absent. M. J.-V. Desaulniers propose donc M. C.-A. Miller comme trésorier *pro tempore*.—Appuyé par M. A.-P. Gélinas, cette motion est adoptée.

M. C. Leblanc, après avoir fait remarquer les services que le président sortant de charge avait rendus à l'association, propose qu'il soit maintenu en fonctions pour un nouveau terme. Cette motion soulève les applaudissements unanimes de l'assemblée et plusieurs membres répètent : "M. Perreault ! M. Perreault !" Celui-ci déclare cependant qu'il désire laisser cet honneur à d'autres beaucoup plus capables de remplir cette charge ; mais on insiste, et finalement, M. Perreault est réélu par acclamation.

M. Nap. Brisebois, appuyé par M. J.-P. Thibault, propose que M. J.-J. Maguire soit élu vice-président. Les applaudissements couvrent cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

On avait trop bien commencé pour s'arrêter en si belle route, et le secrétaire est réélu sur proposition de M. Leblanc.

M. C.-A. Miller est aussi maintenu en charge sur une proposition de M. J.-M. Tremblay, secondé par M. Ménard.

Les élections, toutes faites par acclamation, donnent le résultat suivant :

Président : M. J.-N. Perreault, réélu.—Vice-Président : M. J.-J. Maguire.—Secrétaire : M. A.-B. Charbonneau, réélu.—Trésorier : M. C.-A. Miller, maintenu en charge.

M. Perreault remercie l'assemblée de la confiance qu'on lui manifeste en le réélisant président de l'Association. Il ne se fera pas prier, quoiqu'il eût préféré céder le fauteuil à plus digne et plus expérimenté que lui ; non plus zélé, cependant, car il est disposé à mettre au service des intérêts de l'Association ses soins les plus empressés.

M. le Président rappelle ensuite aux membres présents les mortalités nombreuses qui ont semé le deuil dans maintes familles d'instituteurs, d'anciens élèves ou d'anciens membres de la Commission scolaire de Montréal. La mort, dit-il, a porté ses ravages dans tous nos rangs : elle nous a enlevé notre directeur général, le regretté M. Ar-

chambault, qui avait contribué à la fondation de nos écoles, et qui, par son tact et son habileté, les avait maintenues et fait prospérer. On a pu différer d'opinion avec lui, on a pu même blâmer certains de ses actes—quel est l'homme public qui saurait échapper à la critique?—mais personne n'osera lui dénier ses rares talents d'organisateur et d'administrateur. Les professeurs lui doivent beaucoup et garderont un long souvenir de sa disparition.

Nous regrettons également le départ trop prompt de feu l'abbé Charles Larocque, à peine nommé visiteur-général de nos écoles. Ce prêtre distingué, qui avait sacrifié ses intérêts les plus chers à la cause de l'éducation, nous aurait sans aucun doute rendu les plus grands services dans ses nouvelles fonctions.

Deux amis de l'éducation, en même temps que deux élèves de l'École normale Jacques-Cartier, sont aussi disparus : les docteurs Brennan et Leroux ; le premier ancien professeur à son *Alma Mater* et ancien commissaire de cette ville, occupant un rang éminent dans sa profession ; le second, quoique moins connu, était un homme de talent qui, par son travail et son énergie, s'était fait une réputation enviable.

Nous devons aussi offrir nos sympathies aux familles de nos confrères MM. G.-E. Pagé et H. Rondeau, cruellement éprouvées toutes deux par la mort d'une fille chérie.

Des motions de condoléances sont alors proposées pour toutes ces familles en deuil.

M. le principal H.-O. Doré regrette, en termes émus, la disparition de M. U.-E. Archambault, et M. J.-O. Cassegrain, en appuyant la motion de son confrère, trouve également dans son cœur des expressions de sympathie. Nous reproduisons textuellement ses paroles : "Je me joins bien volontiers à M. Doré dans la présente circonstance. Mon adhésion, cependant, n'est ni l'effet de l'amitié qui a toujours existé entre feu M. Archambault et moi, ni la conséquence de la sympathie que ceux qui suivent la même carrière éprouvent les uns pour les autres ; non : je désire ici rendre à la mémoire de M. Archambault un témoignage de reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la cause de l'instruction publique dans cette ville. Vous le savez tous, Messieurs, M. Archambault a pris une part très active à la fondation des écoles de Montréal ; il a apporté à cette œuvre son dévouement, ses vastes connaissances pédagogiques et cet esprit d'organisation qui était le trait caractéristique du regretté défunt.

La mort de M. Archambault laisse un grand vide dans nos rangs ; elle est, pour l'enseignement, une perte dont les effets seraient beaucoup plus appréciables sans le choix très judicieux de la Commission scolaire dans la personne du nouveau directeur.

Encore une fois, j'appuie de tout cœur la proposition de M. Doré."

M. L.-A. Primeau, principal de l'École Olier, propose qu'une motion de condoléances soit adoptée par l'assemblée à l'occasion du décès de M. l'abbé Charles Larocque, visiteur général des écoles de cette ville.—Appuyée par MM. P.-J. Leitch et T.-S. Teasdale, cette motion est unanimement adoptée.

Proposé par M. J.-M. Tremblay, secondé par M. J.-P. Thibault, que des condoléances soient aussi adressées à la famille du docteur Brennan.—Adopté.

Proposé par M. Ménard, appuyé par M. J.-M. Tremblay, qu'une motion de condoléances soit adoptée et envoyée à la famille du docteur Leroux.—Adopté.

Proposé par M. Liénard, appuyé par MM. McCullum et Gélinas, qu'une résolution de condoléances soit adoptée et envoyée à leur confrère, M. G.-E. Pagé.—Adopté.

Proposé par M. A.-P. Gélinas, secondé par M. Dauvine, que des condoléances soient offertes à M. Rondeau et à sa famille.—Adopté.

Proposé par M. C.-A. Miller, secondé par MM. A.-P. Gélinas et Turcotte, qu'une motion de condoléances soit adoptée par l'assemblée et envoyée à M. J.-R. Savignac avec l'expression de nos plus vives sympathies.—Adopté.

Toutes ces motions, il va de soi, sont adoptées à l'unanimité et rencontrent l'adhésion complète de toute l'assemblée.

M. le Secrétaire est chargé de transmettre à toutes ces familles éprouvées des copies de ces résolutions exprimant les sympathies de l'Association.

Après ces justes tributs payés à la mémoire des disparus, M. L.-A. Primeau trouve que nous avons un autre devoir à remplir, celui-là d'une nature bien différente, puis-

qu'il s'agit d'adresser des félicitations au nouveau directeur général des écoles de cette ville.

Unanimentement désigné pour succéder à M. Archambault, M. A.-D. Lacroix possède toutes les qualités désirables. Nous devons être heureux de le voir à la tête de nos écoles, et je propose qu'un vote de félicitations lui soit adressé. M. Ahern seconde cette motion qui est adoptée aux applaudissements de l'assemblée. A un sentiment de tristesse semble succéder un moment de gaieté, et pendant quelques minutes, le bruit montant des conversations règne dans la salle.

Le rapport du délégué à la commission administrative du fonds de retraite est aussi de nature à ramener une diversion dans les esprits. L'ère des déficits semble passée et tout fait espérer des années de prospérité. M. Perreault espère que l'amendement projeté sera ratifié par la prochaine législature. Enfin, pour égayer complètement l'assemblée, MM. Thos.-F. Cuddihy et D. Brisebois nous déclament avec beaucoup de talent, le premier une poésie, le second *Vive la France!* de Fréchette.

Ces messieurs, chaleureusement applaudis, sont vivement remerciés par M. le Président. Sur l'invitation de celui-ci, M. J.-O. Cassegrain—qui n'avait pu, à la dernière assemblée, donner la réplique à son confrère, M. Lippens, au sujet de l'analyse grammaticale, empêché qu'il était par la maladie—se reprend en exprimant à son tour son opinion.

Il regrette beaucoup, dit-il, son absence forcée. Le résumé nécessairement abrégé de M. le Secrétaire ne le renseigne guère sur ce qu'a pu dire son interlocuteur; cependant, il n'admet pas du tout la praticabilité de cette espèce d'analyse hybride préconisée par M. l'inspecteur Lippens. L'analyse est une opération décomposante d'un tout en ses parties; c'est une utopie que de vouloir lui assigner le rôle de la synthèse; il approuve complètement les remarques de M. le Secrétaire et regrette une seconde fois de n'avoir pu être présent à la dernière assemblée.

En ce moment, M. le principal Dubois, avec son amabilité ordinaire, vient prier les membres de l'Association de bien vouloir descendre au réfectoire où les attend un bon dîner offert avec une courtoisie toute canadienne.

Personne ne se fait prier, et la séance est ajournée à deux heures de l'après-midi.

Séance du soir.

La séance de l'après-midi s'ouvre par une très belle conférence sur "*Les leçons de choses*" Par M. F. Liénard, principal de l'École Saint-Louis. Les connaissances pédagogiques de M. Liénard sont connues. Ses succès dans l'enseignement sont également remarquables, puisque chaque année le gouvernement, sur le rapport de son inspecteur, s'est fait un devoir de lui accorder une gratification. Cette année encore, M. le Surintendant l'a demandé pour répéter devant les institutrices du district de Sherbrooke, réunies en convention, cette même conférence sur les leçons de choses. C'est dire combien elle avait été appréciée à Québec il y a deux ans. Ce travail, en effet, est remarquable à tous égards, et j'ai obtenu la promesse de M. Liénard de le publier en entier dans le prochain numéro de *L'Enseignement Primaire*. Je m'abstiendrai donc de résumer cette étude. Je me joindrai seulement à M. le Président pour le remercier au nom de l'Association.

Le sujet de discussion: "*La rédaction à l'école*" est ouvert par M. J.-O. Cassegrain. L'exposition en est faite avec toute la précision qu'on est en droit d'attendre de la part du doyen des professeurs de langue française dans le pays. Les grandes lignes sont les suivantes: 1° Etude du mot; 2° Mécanisme de la phrase au moyen des permutations; 3° Fonds de rédaction: leçons de choses, animaux domestiques, plantes potagères, historiètes, etc., etc., toutes choses connues des élèves. M. Cassegrain développe chacun de ces points avec toute la sûreté d'une longue expérience, puis termine ses remarques par la mise en pratique des théories qu'il vient d'énoncer.

Il nous lit un extrait d'une conférence écrite pour les inspecteurs d'écoles sur le même sujet, où il montre comment on peut amener même un jeune élève à formuler régulièrement ses pensées, à grouper ses idées et à leur donner une forme sinon littéraire du moins convenable.

A sa suite, plusieurs instituteurs expriment leurs vues sur le sujet. M. P.-J. Larbarre suggère comme exemple de travail, la rédaction du maître sur le sujet donné aux élèves. Ceux-ci, après avoir peiné sur le devoir proposé, seront toujours heureux de le voir rendu par leur professeur.

MM. Thibault, Noël, Leblanc prennent part à la discussion. Ce dernier aimerait à donner un caractère pratique à cet enseignement. Bien peu de nos élèves sont destinés à faire des littérateurs, dit-il. M. J.-V. Désaulniers ne partage pas son opinion. Dans un siècle démocratique comme le nôtre, prétend le jeune et brillant principal de Belmont, tout homme doit être prêt à défendre par la parole ou la plume ses intérêts menacés. Or, la rédaction à l'école prépare l'enfant à parler plus tard en public ou à rédiger un article d'une manière convenable. M. Dorais approuve complètement l'opinion de M. Désaulniers et cite quelques exemples personnels.

Enfin, M. le Président clôt la discussion en disant que tout le monde semble d'accord sur la méthode à suivre qui est celle que Larousse préconise dans ses manuels de rédaction. Malheureusement, le traité qui est entre les mains de nos élèves ne correspond pas à cette méthode. Il faudrait le changer pour un autre plus moderne et mieux adapté à nos besoins, ou plutôt aux besoins des élèves. Espérons que cette amélioration s'effectuera prochainement et ce pour le plus grand progrès de l'enseignement de la langue française dans ce pays.

Vu l'heure avancée, le second sujet de discussion : "Moyens à prendre pour réprimer chez les enfants l'abus de la cigarette et du tabac en général", est remis à la prochaine séance.

M. le Président propose, avant de clore la séance, un vote de remerciements à M. l'abbé Dubois pour la toujours gracieuse hospitalité qu'il nous accorde. Et la séance est levée au milieu des applaudissements de l'assemblée.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 27 mai 1904.

135^e REUNION

DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ECOLE NORMALE LAVAL

30 janvier 1904.

La séance est ouverte sous la présidence de M. H. Nansot.

Etaient présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, principal de l'Ecole normale Laval ; M. l'abbé J.-B. Paradis, assistant-principal ; M. L. Bergeron, inspecteur d'écoles ; MM. J. Ahern, C.-J. Magnan, J.-D. Frève, professeurs ; MM. J.-C. Laflamme, T. Simard, J. Lavoie, L.-P. Goulet, A. Goulet, J.-G. Tremblay, G.-E. Marquis, E. Gauvreau, J.-E. Boily, A. Deléglise, Ed. Dorion, J.-M. Turcotte, etc., instituteurs ; M. l'abbé A. Filteau ; MM. Turcotte et Dubé, maîtres d'études, et les élèves-maîtres de l'Ecole normale Laval.

Les minutes de la séance précédente sont lues et adoptées.

En reprenant sa conférence sur l'histoire de la bibliothèque de l'Association, M. Bergeron fait remarquer qu'il lui a été difficile d'obtenir les renseignements nécessaires, les archives contenant la relation des débuts de la bibliothèque ayant été détruites par un incendie.

Il profite de la circonstance pour adresser des remerciements aux instituteurs enseignant il y a 50 ou 60 ans et qui lui ont communiqué les détails intéressants qui suivent :

"L'Association des Instituteurs de Québec fut fondée en 1845. Les membres fondateurs furent : MM. F.-E. Juneau, Benoit Marquette, Chs. Dion, Ant. Légaré, Jos. Richard, Jos. Létourneau, F.-X. Toussaint, F.-E. Landry, C.-J.-L. Lafrance, N. Lacasse, etc., instituteurs de Québec et des environs.

"Les réunions avaient lieu chez M. Juneau, qui tenait une école rue de l'Église, et c'est là que furent déposés les premiers volumes."

Le conférencier rappelle les sacrifices sans nombre de nos devanciers qui, encore moins favorisés que nous sous le rapport de la fortune, contribuèrent généreusement à l'augmentation de la bibliothèque naissante. Ils furent suivis dans cette voie par les amis de la cause scolaire : des juges, des avocats, etc., donnèrent plusieurs ouvrages utiles.

Le gouvernement accorda, en 1853, la somme de \$50.00. Cet octroi fut renouvelé annuellement pendant quatre ans.

En 1849, des instituteurs furent constitués en corporation légale sous le titre de l'"Association de la Bibliothèque des Instituteurs du District de Québec". Une circulaire adressée aux instituteurs à cette époque, et signée par M. F.-E. Juneau, disait que "cette Association fondée sous le patronage du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, avait pour but de créer une plus grande émulation, de s'instruire mutuellement, de se mettre en état de mieux satisfaire aux exigences de la société, et de donner à la profession d'instituteur toute l'importance qu'elle doit avoir sous le double rapport de la société et des mœurs."

Le succès commençait à couronner les constants efforts des instituteurs, leur bibliothèque comptait déjà plusieurs centaines de volumes, lorsqu'un grand malheur vint les éprouver.

Le conférencier rapporte le témoignage de M. Lafrance : "Le désastreux incendie du 19 juillet 1854, qui éprouva si douloureusement M. Juneau, chez qui se tenaient toujours les réunions des instituteurs, fut fatal à l'Association de Saint-Roch. Tout devint la proie des flammes, toutes les archives, résumé du travail de dix ans, furent détruites ainsi qu'une partie de la bibliothèque, l'une des plus riches en fait d'éducation."

"Ce malheur brisa complètement l'essor si vigoureux et si puissant de cette Association. Les nouveaux lieux de réunion se trouvant ignorés de la plupart des instituteurs, les assemblées devinrent irrégulières, peu nombreuses, sans vigueur. L'Association des Instituteurs du district de Québec semblait avoir rempli sa mission et elle dut se fondre avec la nouvelle conférence en rapport avec l'École normale Laval, établie en 1857, par l'honorable Surintendant de l'Éducation."

Quelques instituteurs de l'ancienne Association s'objectèrent d'abord, mais ils finirent par accepter les offres du Surintendant : ils gardaient la propriété de la bibliothèque, se composant de quatre à cinq cents volumes, et le droit d'apporter des livres chez eux.

L'Association de l'École normale vota, en 1862, la somme de \$25.00 pour l'augmentation de la bibliothèque."

M. le Président remercie le conférencier, au nom de l'Association, d'avoir fait une conférence si bien documentée. M. Bergeron a d'autant plus de mérite qu'il lui a été difficile de se procurer les informations nécessaires à son travail.

La conférence suivante est faite par M. C.-J. Magnan, sur l'historique de la législation scolaire dans la province de Québec.

Voici un résumé de cette causerie :

"Les premiers instituteurs au Canada, furent les Récollets, arrivés au pays en 1615. Dès 1616, le Frère Duplessis, aux Trois-Rivières, et en 1618, le P. Le Caron, à Tadoussac, instruisaient les enfants sauvages. Cette communauté religieuse s'étant fixée à Québec, nous ne pouvons douter que des écoles furent ouvertes en cette ville, bien que l'histoire n'en fasse pas mention."

"En 1632, les Jésuites revinrent au Canada, et le P. Le Jeune se livra à l'enseignement. Les premiers efforts des instituteurs Jésuites furent aussi au profit des petits sauvages. En 1636, inauguration du collège des Jésuites, à Québec, fondé en 1635. Cette institution fut la seule qui, pendant plusieurs années, procura aux jeunes gens une éducation solide et une instruction soignée."

"De 1641 à 1647, il n'y eut pour instruire l'enfance que les Récollets et les Jésuites, les Ursulines et quelques instituteurs ambulants."

"Un heureux essor est imprimé à la cause scolaire en 1656, par l'arrivée, à Montréal, des Sulpiciens. Ceux-ci forment des instituteurs laïques qui se dispersèrent dans

M. P.-J. La-
et donné aux
heureux de

dernier aime-
s élèves sont
pas son opi-
brillant prin-
la plume ses
plus tard en
ve complète-

semble d'ac-
s manuels de
èves ne cor-
moderne et
s que cette
s de l'ensei-

re pour ré-
t remis à la

rciements à
rde. Et la

NEAU,
Secrétaire.

1904.

le Laval ;
bles ; MM.
Simard,
reau, J.-E.
é A. Fil-
École nor-

association,
nts néces-
t été dé-

teurs en-
sants jui

bres fon-
aré, Jos.
N. La-

tout le district de Montréal. En 1686, les instituteurs laïques forment une association à Montréal et ils ouvrent des écoles sous la protection des Sulpiciens.

"Le séminaire de Saint-Sulpice et le petit séminaire de Québec, fondés, le premier en 1657, le second en 1668, rendirent de grands services à la jeunesse canadienne.

"En 1669, Mgr de Laval établit à Saint-Joachim une école professionnelle pour les instituteurs et les artisans.

"En 1670 les Récollets reviennent au pays et s'emploient comme instituteurs.

"En 1688, l'Institut Charron, fondé pour donner l'hospitalité aux malades, est transformé en école tenue par des instituteurs laïques. Mais cette maison ferma ses portes en 1747.

"Bref, sous la domination française, il n'y eut pas de système scolaire proprement dit. Le gouvernement français ayant tant de choses à faire, laissa au zèle des instituteurs religieux ou laïques le fonctionnement des écoles de la colonie.

"Lorsque le Canada passa sous la domination anglaise, la plus grande partie de la classe aisée et instruite retourna en France. Il ne resta que les habitants ruinés par les guerres de la conquête. C'est alors que nos ancêtres eurent à lutter pour faire respecter nos droits spoliés par les nouveaux venus. On leur offre des écoles sous le contrôle des ministres protestants. Ces écoles sont refusées et le clergé, aidé par les Ursulines et les Dames de la Congrégation, se fait l'instituteur du peuple canadien.

"En 1800, le gouvernement anglais crée l'Institution Royale, et le représentant de l'évêque de Québec est invité, sans succès, d'aller siéger à côté de l'évêque anglican. Les écoles issues de cette institution étant neutres, les catholiques refusèrent d'y envoyer leurs enfants.

"En 1820, Mgr Plessis se rend en Angleterre pour y plaider la cause des écoles catholiques ; ce qui engage le gouvernement britannique à démolir quelque peu de sa conduite primitive, et, en 1824, nous avons les écoles de Fabrique.

"Enfin, en 1829, on adopta une loi équitable, mais l'agitation populaire qui devait aboutir à l'échafaud, en 1838, commençait alors et fut cause que cette législation ne fut jamais mise en force.

"En 1841, une loi d'éducation fut adoptée, mais elle fut impopulaire, car elle mettait les écoles sous le contrôle des conseils de districts composés de créatures du gouvernement.

"C'est en 1846 que fut inauguré le système scolaire qui se retrouve presque en entier dans la loi actuelle ; c'est à cette époque que furent ouvertes les écoles confessionnelles, fonctionnant sous le contrôle des commissaires nommés par les contribuables de chaque municipalité.

"Pendant cette année (1846), la première loi de retraite pour les instituteurs et une autre loi pourvoyant à l'établissement des bureaux d'examineurs pour le brevet de capacité furent adoptées.

"Le Conseil de l'Instruction publique fut créé en 1859, mais les évêques n'en font partie que depuis 1875."

Le conférencier termine en rendant hommage à la mémoire de Mgr Plessis, l'illustre prélat qui défendit la liberté de l'enseignement catholique avec tant d'ardeur en Angleterre, et à qui, en définitive, nous devons la loi d'éducation de 1846. Cette loi n'est pas parfaite, mais elle consacre le privilège de l'enseignement confessionnel et laisse aux municipalités le droit d'administrer leurs écoles respectives."

M. le Président constate avec plaisir qu'il serait difficile d'ajouter quelque chose à cette conférence, et remercie M. Magnan de son travail.

M. le Principal de l'École normale invite les membres de l'Association à emprunter de la bibliothèque de l'École normale des livres qu'ils pourront échanger à la séance suivante.

Ordre du jour pour la prochaine séance :

Conférence :—"Les premières leçons de rédaction", par M. H. Nansot.

Sujet de discussion :—"Moyens à prendre pour obtenir une bonne discipline à l'école."

Et la séance s'ajourne au dernier samedi de mai prochain.

THOMAS BLAIS,
Président.

J.-M. TURCOTTE,
Secrétaire.

Distribution des prix et des diplômes aux élèves des Ecoles normales

Juin 1904

I

ÉCOLE NORMALE LAVAL, QUÉBEC

Elèves—Institutrices

La distribution des prix et la collation des diplômes ont eu lieu le 17 juin, au monastère des Dames Ursulines. La séance était présidée par M. le Surintendant de l'Instruction Publique. Plusieurs membres du clergé, des laïques marquants et un grand nombre de dames et de demoiselles assistaient à cette fête scolaire.

Un joli programme a été exécuté.

Les principaux prix ont été remportés par les élèves dont les noms suivent :

Cours élémentaire :—Excellence : Mlle Esthel Topping. Instruction Religieuse : Miles Sara Grenier, M.-Lse Bélanger. Enseignement : Milles Estelle Topping, Eug. St-Cyr, Maria Fortin, C. McLean, C. Lavoie, J. Vézina, B. Beauchamp, S. Grenier. Pédagogie : Estelle Topping.

Cours modèle :—Excellence (Prix du Prince de Galles) : Mlle Alice Miville. Instruction religieuse : Milles A. Gagnon, B. LeBlanc, A. Blanchet. Enseignement : Milles A. Miville, A. Gagnon, L. Pelletier, J. Gagnon, B. LeBlanc, L. Letarte, R. Quimper, A. McHugh, J. Provost, M. Gauthier, B. Laflèche, A. Demers, A. Savard, B. Le-fevre. Composition : A. Miville. Lecture à haute voix : A. Miville, C. Lachance. Pédagogie : A. Miville.

Après la collation des diplômes, Mademoiselle Alice Miville a lu une adresse d'adieu composée par elle-même.

Nous publierons cette composition dans une prochaine livraison.

M. le Surintendant répondit à cette adresse. Son discours, remarquable par l'élevation des idées et le sens pratique, est un plaidoyer plein de force en faveur de l'enseignement catholique.

Elèves—Instituteurs

C'est le 17 juin au soir que les prix et les diplômes ont été solennellement remis aux élèves instituteurs de l'École normale Laval, par l'honorable M. Boucher de La-Bruère, Surintendant de l'Instruction publique. Le Secrétaire de la Province, l'honorable M. A. Robitaille, plusieurs religieux et un grand nombre de prêtres séculiers et de laïques assistaient aussi à cette fête scolaire.

Le programme de la séance était très attrayant.

Les principaux prix ont été remportés par les élèves dont les noms suivent :

Cours élémentaire :—Excellence : Edouard Lavoie. Instruction religieuse : Ed. Lavoie. Pédagogie : Ed. Lavoie.

Cours modèle :—Excellence (Prix du Prince de Galles) : Joseph Dubé. Instruction religieuse : Joseph Dubé. Pédagogie : P. Guimond. Lecture à haute voix : Célien Matte. Composition : P. Guimond.

Cours académique :—Excellence : François Maltais. Instruction religieuse : François Maltais. Lecture à haute voix : Joseph Boulay.

Prix d'Enseignement pratique : MM. J. O. Cliche, Ed. Lavoie, A. Beaudet, Chs. Dupuis.

Prix spécial de bonne conduite, de travail et de succès : M. Donat Brassard.

Après la collation des diplômes, le doyen des élèves, M. J. H. Boulay, a lu un discours d'adieu composé par M. J. Courteau, élève du cours académique. MM. les élèves-maitres nous sauront gré d'insérer ce document dans la prochaine livraison.

Le Surintendant de l'Instruction publique répondit à ce discours. M. de La Bruère a parlé en vrai catholique, sans détour ni réticence : nous l'en félicitons. Nous publierons ce discours en entier dans la livraison d'octobre.

Invité, par le Surintendant, à dire quelques mots à l'assemblée, l'honorable M. Robitaille a félicité les élèves. Il confirma aussi en tout point les remarques si judicieuses de M. de La Bruère. M. Robitaille fut très applaudi lorsqu'il annonça que le gouvernement de Québec avait confié aux Dames Ursulines la direction de la nouvelle école normale qui sera bientôt ouverte à Rimouski. M. Robitaille fit l'éloge des religieuses, nos premières institutrices canadiennes.

Liste des diplômes accordés aux élèves de l'École normale Laval
Année scolaire 1903-1904

ACADÉMIE

Elèves—Instituteurs

Avec grande distinction :—François Maltais, Joseph Côté, Joseph-Herménégilde Boulay, Honorius Fortier. *Avec distinction* :—Arsène Pinaud, Joseph-Honoré Courteau, Philibert Plante.

MODÈLE

Elèves-Institutrices

Avec grande distinction :—Alice Miville, Alice Gagnon, Anne-Léonie Michaud, Anne-Marie Lebel, Antoinette Blanchet, Augustine Demers, Rachel Ahier, Marie-Louise Mercier, Berthe Lafèche, Belzémire Allen, Corinne Dorion, Éva Ouellet, Amanda St-Arnault, Rose de Lima Quimper, Maria Larouche, Maria Houston, Virginie Duback.

Avec distinction :—Lucienne Dion, Elmina Gagnon, Irène Lacoursière, Claudia Soucy, Bernadette Laquerre, Juliette Provost, Marie-Anne Bolduc, Antoinette Soucy, Joséphine Gagnon, Alvine Savard, Lucinda Pelletier, Blanche Leblanc, Gracia Grenon, Joséphine Pelletier, Hilda Côté, Joséphine Lanouette, Rose-Anna Leclerc, Cécile Poirier, Corinne Lachance, Angelina Arcand, Léopoldine Letarte, Joséphine Leblanc, Blanche Lefebvre, Anne-Marie Lefebvre, Marguerite Gauthier, Alice McHugh.

Elèves-instituteurs

Avec grande distinction :—Joseph Dubé, Joseph-Philémon Guimont, Chas.-Jos. Green alias Cliche, Jos.-Réné Routhier, Jos.-Chs.-Eug. Paré, Jos.-Célien Matte, Arsène Paquin, Jos.-Napoléon Garon, Antoine-Jos.-Donat Brassard.

Avec distinction :—Odilon Paris, Joseph-Avelin-André Beaudet, Louis-Philippe Dorion, Roméo Pérusse, Joseph-Anatole Poulin, Joseph-Germain Gagné, Joachim Babin, Jos.-Pierre Morin, Jos.-Léon Letourneau, Raymond Lemay.

Sans notes :—Herménégilde Gagnon, Jos.-Paul-Ludger-Henri Gagnon, Jean-Baptiste Vaillancourt, Frs.-Xavier-Alex. Couture.

ÉLÉMENTAIRE

Elèves-institutrices

Avec grande distinction ; Esthelle Topping, Eda Lafèche, Sara Grenier, Zénaïde Leclerc, Amanda Lafleur, Georgiana Caron, Alice Dickner, Régina Gosselin, Marie-Thérèse Picard, Maria Fortin, Adrienne Fortier, Eugénie Raymond, Antoinette Turcotte, Zéphirine Morrison, Maria-Anna Latulippe, Alice Verreau, Laura Coulombe, Alice Fortin, Blanche Gauthier.

Avec distinction :—Albéria Martineau, Célanie Lavoie, Marie-Louise Bélanger, Béatrice Beauchamp, Blanche Bilodeau, Laura Paquet, Alphonsine Lacasse, Catharina McLean, Philomène Thomassin, Imelda Poitras, Jeanne Vézina, Eugénie St-Cyr.

Elèves-instituteurs

Avec grande distinction :—Edouard Lavoie, Jos.-Adélarde Ouellette.

Avec distinction :—Romuald Roy, Jos.-Ths.-Adélarde Corriveau, Adème Blouin, Jos.-Alphonse Lafleur, Wilfrid Garon, Armand Gagnon, Louis-Chs. Dupuis, Antonio Courchesne.

Sans note :—Auguste Parrot, Jos.-Louis-Amédée Caron.

II

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, MONTRÉAL

Elèves-institutrices

La distribution solennelle des prix aux élèves-institutrices de l'École normale Jacques-Cartier a eu lieu le 21 juin, au couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Montréal. La séance fut présidée par le Surintendant de l'Instruction publique.

Les principaux prix ont été remportés par les élèves dont les noms suivent :

Prix du Prince de Galles : Marguerite-Marie Marceau, du cours académique. Médaille d'or du Surintendant : Marie-Lse. Besner, du cours élémentaire.

Elèves-instituteurs

Chez les élèves-instituteurs, la collation des diplômes et la distribution des prix eurent lieu le 20 juin. Cette séance est également présidée par le Surintendant de l'Instruction publique.

Le programme de la séance fut exécuté avec bonheur.

Les principaux prix ont été mérités par les élèves dont les noms suivent :

Cours élémentaire :—Excellence : Zénon Michaud, Emile Michaud. Lecture Française : Jean-Charles Drouin. Pédagogie pratique : Elzéar Cusson, Zénon Michaud.

Cours modèle : Excellence : Jules Savard, Joseph Boulet, Paul Maillet. Médaille d'or du Surintendant : Joseph Boulé. Pédagogie pratique : Joseph C.-A. Demers.

Cours académique :—Excellence : Ant. Morel, Aug. Legault, A. Pelland. Pédagogie pratique : Antonio Morel. Prix du Prince de Galles : Ant. Morel.

Liste des diplômes accordés aux élèves de l'École normale Jacques-Cartier
Année scolaire 1903-1904

Elèves-instituteurs diplômés : 47

DIPLOMES ACADÉMIQUES, 17. *Avec grande distinction* : Antonio Morel. *Avec distinction* : Conrad Farley, Raouil Coulombe, Arthur Pelland, Léopold Prud'homme, Victorin Gingras, Ovide Guilbault, Joseph Guérin, Albert Lefrançois et Médario Gagnier. *D'une manière satisfaisante* : Charlemagne Fournier, Victor Ste-Marie, Achille Méthot, Raouil Filteau, Augustin Legault, Aimé Loranger et Antoine Lagarde.

DIPLOMES MODÈLES, 14. *Avec distinction* : Joseph Boulé, Jules Savard, Paul Maillet, Hormisdas Berthiaume et Alexandre Larocque. *D'une manière satisfaisante* : Joseph Serre, Hervé Lalonde, Joseph Bélisle, Georges Forest, Wilfrid Ranger, Adhémar Gobeille, Edmond Fortin, Elphège Libersant et Eugène Forté.

DIPLOMES ÉLÉMENTAIRES, 16. *Avec distinction* : G. Emile Michaud, Donat Vazeault, Zénon Michaud, Arthur Doyon, Camille Gravelle, Elzéar Cusson, Elphège Provost et Adolphe Gareau. *D'une manière satisfaisante* : Hector Gravelle, Benjamin Chartrand, Jean-Charles-Albert Demers, Jean-Charles Drouin, Arsène Lemieux, Théophile DeCarufel, Pierre Hébert et Ange Gagnier.

Elèves-institutrices diplômées : 37

DIPLOME ACADÉMIQUE, 1. *Avec grande distinction* : Marguerite Marie Marceau.

DIPLOMES MODÈLES, 8. *Avec grande distinction* : Armande Lareau. *Avec distinction* : Anysie Primeau, Imelda Leroux, Dolorès Phœnix, Blanche Couture, Ida M. Merleau, Katie Driscoll et Marie-Anne Fraser.

DIPL. MES ÉLÉMENTAIRES, 28. *avec grande distinction* : Virginie Paré, Azilda Lévesque, Céline Charlebois, Gabrielle Savard et Eugénie Beauchamp. *Avec distinction* : Maria Robert, Rosa Martin, Eugénie Sansoucy, Alice Lefebvre, Emilienne Langevin, Eugénie Béchard, Marie-Anne L'Arrivée, Marie-Anne Millier, Marie-Louise Besner, Yvonne Bellefleur, Albertine Lacroix, Cécile Labonté, Carrie McNamara et Marie-Louise Guèvremont. *D'une manière satisfaisante* : Bernadette Michaud, Alice Mayrand, Katie Pegnem, Alice Normandin, Eudoxie Paquin, Anna Dandonneau, Bernadette Leblanc, Rose Alba Vandale et Eugénie Verdon.

Association des Institutrices

SECTION DE QUÉBEC

Une institutrice nous a communiqué les notes suivantes :

« La réunion des institutrices catholiques de la section de Québec, le 5 juillet, au Palais Législatif, a obtenu un plein succès. L'assemblée fut présidée par le rév. Père Tourangeau, O. M. I., supérieur et curé de la paroisse de St-Sauveur, commissaire d'école et le grand ami de l'éducation et des institutrices, soit religieuses, soit laïques. Il suffit de bien remplir son devoir pour avoir l'estime de ce révérend Père.

Madame Côté, la présidente, souhaite la bienvenue en termes délicats et choisit aux dignitaires qui ont bien voulu honorer la réunion de leur présence.

La secrétaire lut d'abord les réponses aux invitations des hauts dignitaires qui n'ont pu s'y rendre. Elle fit ensuite connaître le but de l'association, qui est de s'unir pour faire le plus grand bien possible, ses règlements soumis à l'autorité ecclésiastique, les lettres d'encouragement qu'elle reçut depuis sa fondation.

Mlle Ferland lut alors une adresse de bienvenue au rév. Père Président, et aux distingués conférenciers de ce jour : le rév. Père Ange Marie, gardien des Frères Mineurs, le rév. Père Forbes, supérieur des Pères Blancs des missions d'Afrique, M. Magnan, directeur de *L'Enseignement Primaire*, M. Ahern, professeur de mathématiques à l'École normale Laval. En outre des conférenciers, Messieurs Ruel, Bouchard, Roy, inspecteurs d'écoles, Jobin, commissaire, et Lefèvre, professeur, assistaient à la convention.

Mlle Ferland exprima en termes délicats et gracieux les sentiments de sincère gratitude des institutrices envers l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil, pour les marques de bienveillant encouragement que l'association a reçues de leur part.

Le rév. Père Tourangeau manifesta son grand contentement de voir une association d'institutrices se placer sous la garde de notre mère la sainte Eglise. Le rév. Père déclara que les prêtres avaient besoin d'institutrices dévouées pour les aider à conduire les âmes des enfants à Dieu. « Mesdemoiselles, dit-il, nous avons besoin de vous comme vous avez besoin de nous. » Le rév. Père ajouta : « La commission scolaire de la cité de Québec a augmenté le salaire des institutrices de la cité de 10%, preuve que vos services sont reconnus et appréciés. Veuillez continuer à bien remplir votre devoir, et l'avenir vous apportera peut-être un nouvel encouragement. »

Le rév. Père Ange Marie nous démontra ensuite, dans un solide discours, la dignité de la vocation d'une institutrice. Dieu a confié l'éducation des enfants, 1° aux parents, 2° à l'Eglise, qui les a redonnés à Dieu par le saint baptême, 3° à l'institutrice, qui a donc une double mission à remplir : continuer à ces élèves l'éducation morale et intellectuelle de la mère et de la sainte Eglise, faire connaître Dieu et la religion aux élèves, en même temps qu'elle orne leur esprit des connaissances nécessaires à rendre

la vie plus agréable et à devenir ainsi utiles à la société. Le rév. Père nous dit de remplir notre devoir sous l'œil du grand Maître et témoin qui nous observe toujours et qui nous prépare une récompense éternelle pour le devoir bien rempli.

M. Magnan, directeur de *L'Enseignement Primaire*, dans un entretien agréable et utile, nous donna plusieurs conseils pratiques pour réussir dans l'enseignement, pour rendre ce dernier attrayant et aimable à nos élèves et à nous-mêmes, sur les moyens à prendre pour faire disparaître certains ennuis des écoles rurales, pour maintenir la discipline dans une école et faire avancer rapidement les élèves, en préparant bien nos classes. M. le professeur nous encouragea à bien remplir notre devoir malgré la modicité de notre salaire, en pensant à l'éternelle récompense que le rév. Père Ange-Marie nous a fait entrevoir si belle et si consolante.

La séance de 10 heures a. m. se termina à midi.

À la séance de 2 heures, le rév. Père Forbes, supérieur des Pères Blancs des missions d'Afrique, nous entretint de ses missions Kabyles du Nord et de celles des nègres de l'Afrique équatoriale. Ce bon Père a beaucoup intéressé son auditoire par l'explication de la langue arabe et de celle des nègres, ainsi que par la récitation de leurs prières et l'exécution de leurs chants. Ce voyage en Afrique a été très expéditif et surtout très intéressant. Nous serons désormais portés à prier et à faire prier nos élèves pour le salut de ces arabes et de ces nègres si malheureux, ainsi que pour les dévoués Pères et Sœurs missionnaires pour que Dieu leur envoie de nouveaux missionnaires.

M. Ahern commença ensuite son intéressante conférence sur l'arithmétique dont les chiffres nous furent fournis par les Arabes. Avec les méthodes simples et pratiques de M. Ahern, nous pouvons enseigner la règle de l'unité et les fractions à de jeunes élèves.

Madame la présidente exprima en des termes choisis et délicats la sincère reconnaissance des institutrices envers les conférenciers pour leurs entretiens si attrayants et si pratiques. Madame la présidente invita les institutrices à s'enrôler dans notre association qui a reçu de si hauts encouragements. Il suffit pour en faire partie d'avoir une conduite exemplaire et de payer la souscription annuelle de 25c.

Cette agréable et trop courte convention se termina par le salut du Saint Sacrement, donné par le rév. Père Ange-Marie dans l'humble mais pieuse petite chapelle du couvent des Révérends Pères Franciscains, qui furent les premiers éducateurs du pays dans la personne du Frère Duplessis, aidé de ses compagnons, tous Récollets.

Cette première réunion annuelle des institutrices de Québec laissera un souvenir agréable et consolant dans l'esprit et le cœur de celles qui y ont pris part.

Ces institutrices reprendront l'enseignement au mois de septembre avec plus de courage et de zèle pour remplir la noble mais rude carrière de l'enseignement.

À tous, amis de l'éducation et institutrices : Merci et au revoir.

Merci aussi à votre intéressant journal, M. le rédacteur, pour l'espace que vous nous y avez consacré.

UNE INSTITUTRICE.

AVIS IMPORTANTS

1° Prière de se rappeler que l'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est payable d'avance. Prix : \$1.25. Pas de timbres.

2° Pour les *Réponses* aux questions posées par le Bureau, et pour tout autre document scolaire, s'adresser à W. Bussière, Ecole normale Québec, et non au directeur de *L'Enseignement Primaire*.

La souscription scolaire

En faveur du monument Laval

L'appel de *L'Enseignement Primaire* a été entendu. Dès le 8 juin dernier, Mgr Têtu commençait à recevoir les offrandes des écoles en faveur de l'œuvre si patriotique du monument Laval. Puis tous les jours, jusqu'à la mi-juillet, les lettres arrivaient en grand nombre à l'archevêché. Le mouvement est maintenant bien lancé ; le courant est établi. Il importe que toutes les écoles au cours de l'année 1904-1905, s'acquittent de leur dette de reconnaissance envers le fondateur de l'Eglise canadienne. Nous prions donc les institutrices et les instituteurs, les couvents, les écoles des Frères qui n'ont pu recueillir la première souscription scolaire en juin dernier, d'inviter chacun de leurs élèves à contribuer pour *un* ou *deux* sous à l'œuvre du monument Laval. Une fois le montant recueilli ; l'adresser, par mandat poste, à Mgr H. Têtu, archevêché, Québec. Prière de mentionner le *nombre* d'élèves qui ont pris part à la souscription dans chaque école. On est prié aussi d'écrire le *montant* d'argent expédié, et de ne coller que par un *coin* les timbres ajoutés aux mandats.

A l'œuvre donc ! qu'aucune école ne manque à l'appel.

Tel que promis, nous commençons aujourd'hui à publier la liste des écoles qui ont envoyé leur première souscription :

LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

PREMIÈRE SOUSCRIPTION (2)

Trois-Rivières : Externat St-Ursule, Externat S. Ls. de Gonzague, Externat St-Philippe. Ces écoles sont sous la direction des Dames Ursulines.
 Masson (Co. Labelle) : Ecole N. D. Auxiliatrice. Cette école est sous la direction des Sœurs de Ste-Marie.
 Rivière-du-Loup : Ecole Arrond. No 3, Léocadie Laplante, Institutrice.
 St-Malo d'Auckland (Compton) : R. de L. Dubreuil, Institutrice.
 St-Maurice : Annie Trottier, Institutrice.
 St-Maurice : Etienne Dostaler, Instituteur.
 St-Eugène de Lamartine : Alma Leclerc, Institutrice.
 Gentilly (Nicolet) : Eugénie Boisvert, Institutrice.
 Tingwick : E. Lemay, Institutrice.
 St-Léonard de Portneuf : Ecole arrond. No 1, M. A. Béland, Institutrice.
 St-Laurent (J. C.) : Externat, Frère Maximien C. S. C.
 Ste-Anne de la Pocatière : Marie-Lse. Bérubé, Institutrice.
 Ste-Prudentienne : Rose-Alma Trottier, Institutrice.
 St-Emile de Suffolk : V. Bertrand, Inst.
 St-Alexandre : Ecole arrond. No 12, Amarilda LaBrie, Institutrice.
 Vaudreuil : Clémentine Lefebvre, Institutrice.
 St-Fortunat, Wolfestown : Léonide Renée, Institutrice.
 St-Sévère (Co. St-Maurice) : Marie Hérond, Institutrice.
 St-Cajetan d'Armagh (Co. Bellechasse) : Eva Blanchet, Institutrice.
 L'Enfant-Jésus (Beauce) : Caroline Drouin, Institutrice.
 Mont-Carmel (Co. Kamouraska) : Marie-Anne Sirois, Institutrice.
 Grande-Côte de St-Vincent de Paul (Co. Laval) : Antoinette Plante, Institutrice.
 St-Aubert (Co. L'Islet) : M.-Emilie Caron, Institutrice.
 St-Barnabé : M. A. Comtois, Institutrice.
 Drummondville : Régina Smith, Institutrice.
 Rivière-Ouelle (Pte. aux Orignaux) : Marie Bélanger, Institutrice.
 Deschambault : Ecole arrond. No 1, Jos. Petit, Inst.

(1) Nous ne pouvons publier dans la présente livraison que le $\frac{1}{4}$ de cette liste.

(2) A la date du 15 de juillet, la souscription des enfants avaient atteint le montant de \$140.

- St-Edmond du Lac-au-Saumon : P. O. Turbide, Instituteur.
 Ste-Angèle de Laval : Mélanie Cormier, Institutrice.
 St-Bonaventure d'Upton : Delvina Drolet, Institutrice.
 Ste-Marguerite (Dorchester), St-Elzéar Nord : Léontine Bégin, Institutrice.
 Iberville : Externat des Frères Maristes.
 Québec : Dame Napoléon Dussault, Institutrice.
 St-Thomas de Pierreville : Emma Gagnon, Institutrice.
 St-Majorique (Nord-Ouest) : Arthémise Dunn, Institutrice.
 St-Moise (Station), Matane : Eugénie Tremblay, Institutrice.
 New-Carlisle (Bonaventure) : M. Adéline Cormier, Institutrice.
 Ste-Famille, I. O. : Ecole modèle, Eudore Létourneau, Instituteur.
 Chicoutimi : Hélène Laforest, Institutrice.
 St-Luc de Matane : Marie Thibault, Institutrice.
 Rivière Trois-Pistoles : Annie Leblond, Institutrice.
 Farnham : Externat des garçons, Frère Narcisse, C. S. C.
 St-Pierre (Montmagny) : Couvent du Bon Pasteur, Rvde. Sr. Marie de Ste-Vitaline, Spre.
 Valoisville : Alice Terrien, Institutrice.
 Saut-au-Récollet : Frère Diocare, Directeur.
 Ahuntsic : Frère Diocare.
 St-Evariste (Beauce) : Marie-Louise Boisvert, Institutrice.
 St-Paschal : Anna Lévesque, Institutrice.
 New-Glasgow (Terrebonne) : Ecole du village, Eliz. Barbeau, Institutrice.
 Jeune Lorette (Québec) : Almanza Guilbault, Institutrice.
 St-Valentin : Jean A. Boivin, Instituteur.
 St-Majorique (Gaspé) : Lottie Bond, Institutrice.
 Ste-Anne de la Pérade : Ecole arrond. No 1, 2ème classe, Dina Perrault, Institutrice ; 1ère classe, Clara Vallée, Institutrice.
 St-Henri (Lévis) : Amanda Morency, Institutrice.
 Ste-Marie de Blandford : Gracia Thibault, Anna Désilets, Institutrices.
 La Baie (Yamaska) : Evelire Lafond, Institutrice.
 Pointe-aux-Trembles : M. Clémentine Béland, Inst.
 Ste-Anne des Plaines : Ecole du village : classe 1, Ed. Corbeil, Instituteur ; classe 2, L. Thérien, Institutrice.
 St-Bernard (Dorchester) : Virginie Rhéaume, Institutrice.
 St-Bonaventure : Ecole arrond. No 9, Philomène Bujold, Institutrice.
 Ste-Hélène de Bagot : Constantine Masson, Institutrice.
 St-Léon de Standon (Dorchester) : Alice Chabot, Institutrice.
 Tardif Mills' (Wolfe) : Maria Fontaine, Institutrice.
 St-Jean Port Joli : Georgiana Pelletier, Institutrice.
 Sherbrooke : Ecole du Centre, Frère Sidonius.
 St-Pierre de Broughton (Beauce) : Ecole élémentaire, R.-A. Doyle, Institutrice ; Ecole modèle, Obéline Doyle, Institutrice.
 Stanhope : Ecole St-Paul, Sr. Marie de la Providence des Srs. de la Présentation de Marie.
 St-Gervais : Léonide St-Pierre, Institutrice.
 St-Anselme : Ecole arrond. No 4, Amanda Boutin, Institutrice.
 St-Casimir : Ecole arrond. No 10, Rose St-Germain, Institutrice.
 Ste-Rose (Co. Laval) (Côte Lacasse) : Marie-Anne Régnier, Institutrice.
 L'Avenir (Drummond) : Hermina Bernard, Institutrice.
 St-Henri de Mascouche : Ecole arrond. No 8, Noémie Maher, Institutrice.
 St-Ambroise (Québec) : Ecole Ste-Geneviève, Joséphine Ouellet, Institutrice.
 St-François (Montmagny) : Alexina Laflamme, Institutrice.
 St-Tite (Champlain) : Alphonsine Leblanc, Institutrice.
 St-Malachie (Dorchester) : Exélia Beaudoin, Institutrice.
 St-Félix de Valois : Marie-Anne Mousseau, Institutrice.
 St-Eugène (Drummond) : Ecole arrond. No 2, Eva Letourneau, Institutrice.
 Ste-Hélène de Bagot : Elmina Renière, Institutrice, (offrande personnelle).

(A continuer dans les livraisons qui suivront).

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

PREMIÈRE PARTIE

Dieu, les anges et les hommes

Leçon XIXe.—Chute d'Adam et d'Eve.

Il y avait un arbre au milieu du paradis terrestre ; cet arbre portait de beaux fruits ; Dieu avait défendu à Adam et Eve d'en manger. Un jour, Eve se promenait près de cet arbre... Le démon, caché dans un serpent, la tenta : Elle prit un fruit et en mangea ; elle en porta à Adam : il en mangea aussi. Adam et Eve désobéirent à Dieu et firent un grand péché. Après leur péché, Adam et Eve ne furent plus amis de Dieu ; Leur âme ne fut plus ni belle, ni sainte ; elle fut souillée. Et ils ne purent plus entrer dans le ciel. Après leur péché, Adam et Eve eurent peur : ils allèrent se cacher. Mais Dieu voit tout : il les appela et les punit ; il les chassa du paradis terrestre. Adam et Eve s'en allèrent bien tristes et en pleurant. ils furent obligés de travailler ; le travail les lassait ; la terre se remplit de ronces et d'épines ; les oiseaux s'enfuyaient d'eux ; les animaux ne leur obéissaient plus et se battaient ; ils furent quelquefois malades ; ils souffrirent souvent, ils eurent beaucoup d'ennuis, ils devinrent vieux, et ils moururent.

Mon Dieu, Adam et Eve vous ont désobéi, ils vous ont offensé, vous les avez punis, ils sont devenus malheureux : Mon Dieu, je veux vous obéir toujours, je ne veux point faire de péchés : aidez-moi, s'il vous plaît, et je serai heureux, et je vous verrai un jour au Ciel.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe et Grammaire

DICTÉES

I

L'ENFANT VERTUEUX

Un enfant vertueux, sage, obéissant, studieux, fait la joie de son père et de sa mère. Marie (ou Paul, suivant le cas) est une petite fille charmante, respectueuse à l'égard de ses parents, charitable pour les pauvres, bonne et aimable envers tout le monde. Tous ceux qui la connaissent, l'aiment et l'estiment. Toutes les mamans seraient heureuses d'avoir une petite fille comme Marie.

EXERCICES.—1° Copier tous les adjectifs de la dictée.—2° Joindre un adjectif qualificatif aux noms suivants : *Feuille, papier, corde, prairie, champ, arbre, pomme, fruit, chou, navet, terre, mer, légume, maison, chaumière, mur, soldat.*

(*Feuille légère, papier blanc, corde longue, prairie verdoyante, champ fertile, arbre vert, pomme mûre, fruit tardif, chou cabus, navet noir, terre rouge, mer orageuse, légume nourrissant, maison neuve, chaumière pauvre, mur élevé, soldat courageux.*)

II

A la maison

A la maison, la mère travaille, la grande sœur repasse, le petit garçon étudie, la petite sœur tricote, Bébé sommeil, le chien veille, le chat ronfle, le feu pétille, l'horloge sonne, le serin chante, grand'mère file, grand-père lit. Le soir on fait la prière en famille et chacun s'endort dans la paix et le bonheur de la vie familiale.

Exercices oraux.—Indiquez les verbes de la dictée et dites pourquoi chacun de ces mots est un verbe. Exemple : travailler est un verbe, parce que ce mot indique ce que fait la mère.—Que veut dire le mot *pétiller* ? —Avec quoi la sœur repasse-t-elle, tricote-elle ? Quelles sont à la maison les occupations du père, de la mère, des enfants ? —Quelles sont vos occupations en classe ? chez vous ? D'où vient l'adjectif *familial* ?

VOCABULAIRE

Le maître fera trouver les principaux sens des mots suivants :

DOS. On dit : Jules m'a donné un coup dans le *dos*. Le *dos* du fauteuil est cassé. Le *dos* du livre est déchiré.—*TABLIER.* On dit : J'ai sali mon *tablier*. On répare le *tablier* du pont.—*DENT.* On dit : Mon frère a mal aux *dents*. Le peigne a deux *dents* cassées. Il manque une *dent* à la scie.—*PINCE.* On dit : Il faut une *pince* pour arracher ce clou. Les écrivices ont des *pincés* solides.—*AIGUILLE.*—On dit : Les *aiguilles* sont en acier. La grande *aiguille* est sur midi. Sur les rails les *aiguilles* font changer les trains de direction.

RECITATION

LE CHARDONNERET

Petit chardonneret, quoi ! tu chantes en cage ?

—Je charme ma captivité ;
C'est ainsi que l'âme du sage
Triomphe de l'adversité.

ROSSAND.

LE CANADIEN

Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,
Le Canadien grandit en espérant ;
Il est né d'une race fière,
Béni fut son berceau.
Le Ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau.

(Juge A. B. Routhier.)

COURS MOYEN

ELOCUTION ET GRAMMAIRE

DICTÉE

I

Notre esprit national

C'est un peuple libre *que* nos pères ont *créé* ; ce sont des foyers honnêtes *qu'ils* nous ont *gardés* ; ce sont des vertus austères *qu'ils* nous ont *transmises* avec le *sang* et la vie. Et c'est notre *esprit national* qui a fondé tout cela ; et c'est à le bien établir *qu'il a mis* en œuvre tout ce qu'il y avait en lui de foi chrétienne, d'activité intellectuelle et de force pour entreprendre les batailles généreuses.

L'abbé C. Roy.

(Fête St-Jean-Baptiste à Québec, 1904.)

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*que, qu', qu'* : cherchez les trois antécédents de ces trois pronoms conjonctifs :—*peuple, foyers, vertus* ; de là l'accord des trois participes : *créé* m. s., *gardés* m. pl., *transmises* fem. pl.—*Sang* ; donnez des mots de la même famille :—*Sanguin, sanglant, sanguinaire, ensanglanté, saigner*. Donnez des homonymes : *cent, sans, s'en, bon sens*.—*esprit national* : idéal qu'un peuple cherche à réaliser, pensée qui le dirige vers un but à atteindre.—*il a mis* : temps primitifs du verbe *mettre* : *mettre, mettant, mis, je mets, tu mets, il met, je mis, tu mis, etc., je mettrai* etc.

Recherchez tous les *adjectifs* et indiquez en le genre et le nombre.

II

Les eaux douces

L'arrosage de la terre ferme, condition de première nécessité pour la vie de la plante et celle de l'animal, se fait par les eaux de l'atmosphère précipitées *ça et là* sous forme de neige. L'atmosphère, à son tour, reçoit les eaux de la mer, d'où la chaleur les élève à l'état de vapeur bientôt *convertie* en nuages. Tous les cours d'eau des continents, *fleuves et fontaines*, sources, rivières et torrents, n'ont qu'une origine : les nuages du ciel, formés et renouvelés par l'incessante *évaporation* des mers. Les infiltrations des eaux pluviales et de l'humidité atmosphérique.—La fusion des neiges et des glaciers, donnent naissance à des sources, à des ruisseaux *qui*, par leur réunion, constituent des *rivières*. Celles-ci, en suivant la pente des terrains, se rejoignent et forment des courants plus considérables, qui, sous le nom de *fleuves*, vont déverser leurs eaux aux océans.

ANNOTATIONS.—*Eaux douces* : Elles sont ainsi nommées, par opposition à l'eau des mers qui est salée.—*Arrosage* : Nom donné à l'irrigation des terrains : on sait qu'on articule les deux *r*, seulement dans les mots commençant par *err, irr, horr* ; on prononce donc comme *r* simple les deux *r* de *arrosage*.—*La plante, l'animal* : C'est par élégance qu'on emploie ici le singulier pour le pluriel.—*Ça et là* : Locution adverbiale signifiant de côté et d'autre, en divers endroits, etc.—*Convertie* : La conversion est un changement : on l'applique en parlant de religion, de conduite ou de sentiment ; on le dit encore d'une réduction du taux des rentes ou, comme ici, d'un simple changement de forme.—*Fleuves et fontaines* : L'article est souvent supprimé devant les noms faisant partie d'une énumération.—*Évaporation* : Transformation des liquides en vapeur ; par analogie on le dit aussi de la légèreté de l'esprit. *Évaporation et vaporisation* sont à peu près synonymes.—*Qui* : Le pronom doit, par raison de clarté, être rapproché le plus possible de son antécédent.

RECITATION

LE RUISSEAU

*Où vas-tu, ruisseau clair sorti du noir rocher ?
Où vas-tu quand tu cours avec un gai murmure ?
Quand tu passes muet sous la sombre ramure,
Où vas-tu, clair ruisseau ? Moi, je vais chevaucher.*

*Par les bois odorants que le temps va faucher,
Par le bourg qui surgit, la ville qui se mure,
Par la lande déserte ou la campagne mûre,
Tu vas loin de la source et moi, loin du clocher.*

*L'orage, quelquefois, le grossit et le souille ;
Quelquefois Dieu me frappe, et mon regard se mouille.
Retrouve ton flot pur, j'ai ma sérénité.*

*Hâtons-nous... Moi, je peine ; arrose les vallées.....
Nos âmes, à tous deux, seront bien vite allées,
L'une au fleuve profond, l'autre à l'éternité.*

PAMPHILE LEMAY.

O CANADA

O Canada ! beau pays ma patrie,
Toi qui grandis à l'ombre de la croix,
Tu peux braver la colère et l'envie
En t'appuyant sur l'honneur et tes droits.
Tu peux sans crainte arborer ta bannière,
Ton vieux drapeau si fier à Carillon ;
Va, ne crains rien, et poursuis ta carrière
En invoquant ton auguste patron.

(C. Lavigueur)

REDACTION

LE TABLEAU NOIR

Le tableau noir est placé au fond de la classe, près du maître, en face des élèves. Il a la forme d'un rectangle ayant six pieds de long et trois pieds de haut. On y écrit avec de la craie blanche et on efface avec une éponge humide les caractères devenus inutiles.

C'est au tableau noir que tout petit, j'ai appris à lire, à écrire, à calculer. Le maître y traçait les lettres, les mots qu'il voulait nous enseigner ; nous suivions attentivement en nous efforçant de retenir.

Maintenant que je suis dans une classe plus avancée, j'apprends à dessiner, à faire des cartes de géographie.

J'aime le tableau noir, en dépit de son aspect sombre et sévère. Je trouve même très intéressant d'y être appelé pour la correction d'un devoir, la solution d'un problème, et mon premier soin en entrant en classe, c'est d'y lire la maxime que notre maître y a inscrite le matin pour nous inspirer de bonnes pensées et nous encourager à faire le bien.

QUESTIONNAIRE.—Où est le tableau noir ?—De quelle forme ?—De quelle grandeur ?—Avec quoi écrit-on sur le tableau noir ?—Avec quoi efface-t-on ?—Qu'avez-vous appris au tableau noir quand vous étiez petit ?—Maintenant, qu'y apprenez-vous ?—Aimez-vous le tableau noir ?

CANEVAS.—Le tableau noir est placé...—Il a la forme d'un...—On y écrit avec...—On efface avec...—Ce que j'y ai appris d'abord...—Ce que j'y apprends aujourd'hui...—J'aime le tableau noir.

 COURS SUPÉRIEUR

 RECITATION

 LA TERRE NATALE

O prés pleins de lumière, ô les vertes montagnes,
 O vallons remplis d'ombre, étroits sentiers des bois !
 O les blés jaunissants dans les blondes campagnes,
 O les bosquets touffus remplis de douces voix !

Charme toujours nouveau de la terre natale,
 Connaissement mystérieux des fleurs,
 Eden où la nature à nos regards étale
 Les plus gais horizons, les plus vives couleurs !

Qui n'aime à revenir au lieu de sa naissance,
 Et plus près de la tombe évoquer son berceau ?
 A revoir, lorsque l'arbre a fini sa croissance,
 Le sol d'où s'éleva l'humble et frêle arbrisseau ?

Quand la première fois depuis quarante années,
 Je revois le rivage où je reçus le jour,
 Les oiselets naissants, les fleurs à peine nées,
 Tout reste indifférent à mon tardif retour.

Je revois plein d'émoi la maison paternelle
 Qu'habite un inconnu. Je frappe sans songer
 Que le temps brise tout, que j'ai vieilli plus qu'elle.
 Et qu'absent si longtemps, je suis un étranger !

Aussi par le village en vain je me promène,
 Personne dans le bourg ne me reconnaîtra,
 Nul ne peut deviner l'objet qui me ramène,
 Car nul vieux souvenir à mon aspect naîtra.

Dans cet homme mûri, qui pourra reconnaître
 Le tout petit enfant qui vit ici le jour ?
 Combien en reste-t-il de ceux qui m'ont vu naître ?
 La mort a mis sur eux sa griffe de vautour.

O vous, témoins muets de ma première enfance,
 Temple qui vit couler l'eau sainte sur mon front,
 Contre vos souvenirs, je me sens sans défense,
 Mais vous parler d'oubli serait vous faire affront.

Car c'est ma faute, à moi, si ce lieu plein de charmes
 De l'enfant de jadis a perdu souvenir.
 Plus souvent, je l'avoue, en retenant mes larmes,
 Au lieu de mon berceau, j'aurais dû revenir.

ADOLPHE POISSON.

Orthographe, Idées, Grammaire

I

DICTÉES

Le Grand-Nord

La construction d'une *voie ferrée* comme celle du *Grand-Nord* n'est pas une de ces entreprises de pur *lucre* et de compétition commerciale comme *il en naît* tous les jours dans le cerveau des *spéculateurs* américains. C'est sous des apparences très modestes, une *conception colossale*, dont nul ne peut calculer les résultats, parce que l'établissement de la plus vaste portion de notre territoire et de l'avenir de toute une nationalité s'y *confondent*. C'est le nord, *en somme*, qui est le fondement et la *charpente osseuse* de notre province. De ce côté-là, le domaine *bas-canadien* est illimité ; il ne s'arrête qu'à la *zone* farouche où toute végétation devient impossible, et, avant d'y parvenir, il faut franchir plusieurs centaines de *milles* d'une contrée presque déserte encore, mais dont les deux tiers au moins peuvent *donner* à l'homme généreusement en récompense de ses efforts. La construction du Grand-Nord a donc bien plutôt un caractère national qu'un caractère de spéculation privée.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Voie ferrée* : donnez un équivalent :—Chemin de fer.—*Grand-Nord* : chemin de fer qui va de Québec à Grenville et qui se raccordant avec Parry Sound forme la ligne de communication la plus courte entre les Grands lacs et l'Atlantique.—*Lucre* : gain, profit.—*compétition* : concurrence, rivalité.—*il en naît* : à cause de la similitude de son, plusieurs écriront *il en est* ; faites comprendre qu'on ne veut pas dire *comme il en existe*, mais *comme il en germe, comme il en éclôt*, de là le verbe *naître* employé au figuré.—*naît* : donnez les temps primitifs :—*naître* ; *naissant*, *né* ; je *naïs*, tu *naïs*, il *naît* ; je *naquis*, tu *naquis*, il *naquit*, etc. ; je *naîtrai*, tu *naîtras*, etc. Se conjugue avec l'auxiliaire être : je *suis* né, etc. ; remarque sur l'accent circonflexe qui surmonte l'*i* du radical lorsqu'il est suivi d'un *t*.—*Spéculateurs* : ceux qui font des entreprises financières.—*conception colossale* : donnez un autre terme : une *entreprise gigantesque*.—*confondent* : justifiez le pluriel :—deux sujets : *établissement* et *avenir*.—*en somme* : que signifie cette expression ? elle équivalait à *tout bien compté, tout bien considéré*...—*charpente osseuse* : il s'agit ici de la chaîne des Laurentides qui forme comme le squelette de la province.—*bas-canadien* : le bas-Canada est la province de Québec.—*zone* : étendue plus ou moins large courant autour de la terre comme une ceinture parallèle à l'équateur.—*milles* : il s'agit ici du nom *mille*, mesure itinéraire.—*donner* : le complément direct est sous-entendu.

ANALYSE DE LA PHRASE SUIVANTE :

De ce côté-là, le domaine bas-canadien est illimité ; il ne s'arrête qu'à la zone farouche où toute végétation devient impossible.

Trois propositions : deux principales et une complétive déterminative.

1° De ce côté-là, le domaine bas-canadien est illimité ;

2° Il ne s'arrête qu'à la zone farouche ;

3° où toute végétation devient impossible : cette dernière est *complétive déterminative* de *zone*.

De ce côté-là : loc. adverb., compl. circ. de *illimité*.—*bas-canadien* : adj. qual. comp., m. s., qualifie *domaine*.—*ne...qu'* : adverbe, modifie *arrête*.—*s' (se)* : pron. pers... 3e p. sing., complément direct de *arrête*.—*à* : prépos., unit *zone* à *arrête*.—*zone* : n. c., f. s., compl. circ. de *arrête*.—*où* : pron. conj. (antéc. *zone*) 3e pers. sing., compl. circ. de *impossible*.—*devient (est peu à peu)* : verbe substantif, ind. pr., 3e pers. sing.—*impossible* : adj. qual., fém. sing., attribut de *végétation*.

REMARQUE : Le verbe *devenir*, comme les verbes *paraître*, *sembler*, *demeurer*, *rester*, sont souvent de véritables formes (un peu modifiées) du verbe *être*. Voilà pourquoi nous analysons *devenir* verbe substantif.

II

Souvenirs d'enfance

Je trouvais la vie pleine de *charme* pendant mon enfance, ne m'occupant ni du passé ni encore moins de l'avenir. J'étais heureux ! Que me fallait-il de plus ! Je laissais bien, le soir, avec regret tous les objets qui m'avaient *amusé*, mais la *certitude* de les revoir le lendemain me consolait ; aussi étais-je levé dès l'aurore pour reprendre les jouissances de la veille.

Je me promenais seul, *sur la brune*, de long en large dans la *cour* du manoir, et je trouvais une jouissance infinie à *bâtir des châteaux en Espagne*. Je donnais des noms fantastiques aux arbres qui couronnent le beau *promontoire* qui s'élève au sud du manoir seigneurial. Il suffisait que leur forme *m'offrit quelque ressemblance* avec des êtres vivants pour me les faire classer dans mon imagination. C'était une galerie *complète* composée d'hommes, de femmes d'enfants, d'animaux domestiques, de bêtes féroces et d'oiseaux. Si la nuit était calme et belle, je n'éprouvais aucune inquiétude sur le sort de ceux que j'aimais, mais au contraire si le vent mugissait, si la pluie tombait à torrent, si le tonnerre ébranlait le cap sur ses bases, je me prenais alors d'inquiétude pour mes amis ; *il me semblait* qu'ils se livraient un grand combat entre eux et que les plus forts dévoreraient les plus faibles ; j'étais heureux le lendemain de les trouver *sains et saufs*.

Ph. A. DE GASPÉ....

(Mémoires).

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*charme* : agrément ; ce mot est au singulier, il ne s'agit pas du nombre de charmes, mais de l'intensité.—*amusé* : s'accorde avec *m'* (me) masc. singulier parce qu'il représente l'auteur qui est un homme.—*certitude* : mots de la même famille : *certain*, *certes*, *certifier*, *certificat*, *incertain*, *incertitude*...—*sur la brune* : le soir, à la tombée de la nuit, quand le jour va disparaître.—*cour* : donnez les homonymes : *court*, qui n'est pas long ; *cours* d'un fleuve, *cours* d'études, *cour* de justice, *cour* du roi, je *cours*, tu *cours*, il *court*, ils *courent*, que je *coure* etc.—*bâtir des châteaux en Espagne* : faire des projets impossibles à réaliser.—*promontoire* : cap élevé au dessus du niveau des eaux.—*m'offrit* imparfait du subjonctif ; ne pas oublier l'accent circonflexe. Les temps primitifs : *offrir*, *offrant*, *offert*, *j'offre*, tu *offres*, il *offre*, *j'offris*, tu *offris*, etc., *j'offrirai*, tu *offriras*, etc.—*quelque ressemblance* : singulier, ne signifie pas un certain nombre de ressemblances, mais une ressemblance quelconque.—*complète* : les adj. en *et* doublent le *t* final au féminin excepté *complet*, *concret*, *inquiet*, *discret*, etc., qui prennent un accent grave sur l'*e* qui précède le *t* final.—*il me semblait* : faites disparaître l'impersonnel :—je croyais, je me figurais, je m'imaginai.—*sains et saufs* : en bonne santé et *sauvé* de tout danger. Donnez le féminin :—*saines et sauvées*.

ANALYSE : *Je me promenais seul, sur la brune, de long en large dans la cour du manoir, et je trouvais une jouissance infinie à bâtir des châteaux en Espagne.*

Deux propositions coordonnées unies par la conjonction *et*.

1ÈRE PROP.—Suj : *Je* ; verbe : *promenais* ; comp. dir. : *me, seul* ; comp. cir. de temps : *sur la brune* ; comp. cir. de manière : *de long en large* ; comp. cir. de lieu : *dans la cour du manoir*.

2ÈME PROP.—Suj. : *je* ; verbe : *trouvais* ; comp. dir. : *une jouissance infinie* ; comp. ind. : *à bâtir* ; comp. dir. de *bâtir* : *des châteaux en Espagne*.

Après ce travail, analyser chaque mot grammaticalement.

III

LE PRIX DU TEMPS

Le temps est précieux, mais on n'en connaît pas le prix ; on le connaîtra quand il n'y aura plus lieu d'en profiter. Nos amis nous le demandent comme si ce n'était rien, et nous en sommes embarrassés. Un jour viendra qu'un quart d'heure nous paraîtra plus estimable et plus désirable que toutes les fortunes de l'uni-

vers. Dieu, libéral et magnifique dans tout le reste, nous apprend, par la sage économie de sa providence⁷, combien nous devrions être circonspect⁸ sur le bon usage du temps, puisqu'il ne nous donne jamais deux instants ensemble, et qu'il ne nous accorde le second qu'en nous retirant le premier et qu'en retenant le troisième dans sa main, avec une entière incertitude si nous l'aurons. Le temps nous est donné pour ménager l'éternité⁹ ; et l'éternité ne sera pas trop longue pour regretter la perte du temps, si nous en avons abusé.

FÉNELON.

EXPLICATIONS

1. *Connaît*. Les verbes en *aitre* et en *ôitre* prennent un accent circonflexe sur l'i quand il est suivi de *t*.—2. *Le, la, les*, placés devant un verbe, sont pronoms personnels et compléments directs du verbe qu'ils précèdent.—3. *Ce*, mis pour *cela*, pron. démonst., sujet du verbe ; *se*, pron. pers., est toujours compl. dir. ou indir. du verbe qui le suit.—4. *De même*, loc. adv. et compl. modif. de *donnons*.—5. *A charge*, loc. adv. ici ; *charge*, s. f. : fardeau, ce que peut porter un homme, un cheval, une voiture, etc. ; toute dépense, toute obligation que l'on regarde comme gênante ; fonction publique ; attaque vive et brusque : charge à la baïonnette ; batterie de tambours, sonnerie de trompettes : battre, sonner la charge ; ce qu'on met de poudre et de plomb dans une arme à feu : mettre double charge ; action de charger un fusil : apprendre la charge : dessin portrait fait d'une manière grotesque ; au plur. preuves, indices : charges accablantes ; impôts : charges publiques ; à la charge de ou à charge de, loc. prépositive : à condition de.—6. *En*, pron. pers., ici devant le verbe, toujours compl. indir., mis pour *de cela* ; le part. pas. s'accorde parce qu'il est conjugué avec *être* (accord avec le sujet).—7. *Providence* (lat. *providentia*), suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses ;—au fig. anpi : être la providence des pauvres ;—prend une majuscule quand il désigne Dieu : la Providence veillera sur lui. —8. *Circonspects* : prudents, discrets ;—*circospection* (lat. *circospectio*) : prudence, retenue.—9. *Eternité*, s. f., durée qui n'a ni commencement ni fin (se dit de la vie future) ;—au fig., temps fort long : cette affaire durera une éternité ;—*éterniser* : rendre éternel, faire durer longtemps ;—*s'éterniser*. v. pron. : se donner une durée sans fin ; se perpétuer ;—*éternel, elle* (lat. *aeternus*) : qui n'a pas eu de commencement et n'aura jamais de fin ;—*l'Éternel*, n. p. Dieu ;—*éternellement*, adv. : continuellement toujours.

COMPOSITION

I.—MA POCHE

CANEVAS.—Utilité de ma poche.—Souvenirs qu'elle me rappelle : les bonbons, les cailloux ; plus tard les chiffons et la poupée.—Aujourd'hui je mets dans ma poche des choses utiles.—Ce qu'elle contiendra quand je serai vieille.—Les poches peuvent être aussi une cause de chagrin.—Ce que je désirerais avoir dans ma poche. Pourquoi ?

DÉVELOPPEMENT

Comme elle m'est utile ma poche ! Que de services elle me rend ! Vraiment je ne saurais m'en passer. Elle me rappelle de doux souvenirs : lorsque j'étais enfant, on remplissait ma poche de bonbons, et j'étais bien heureuse de plonger ma petite main dedans pour en retirer les friandises que je croquais avec grand plaisir. A défaut de bonbons j'y mettais quelquefois des cailloux, et lorsque maman les jetait au loin, je pleurais bien fort. Plus tard il fallut aller à l'école ; en partant, je glissais dans ma poche mon joli bébé et des chiffons ; je les montrais à mes voisines quand la maîtresse ne me voyait pas ; mais lorsqu'elle jetait sur moi un regard sévère, vite mon bébé retournait dans sa prison.

Maintenant je suis grande, je comprends qu'il faut travailler et qu'on ne doit pas jouer avec une poupée pendant la classe ; alors je mets dans ma poche mon dé, mon canif, mon nécessaire, ma petite bourse et tous les objets qui me sont utiles.

Quand je serai vieille, vieille comme grand'mère, assise dans un grand fauteuil, ne pouvant plus rien faire, de ma longue main ridée, je tirerai de ma poche, vous devinez quoi... mes lunettes et peut-être... ma tabatière.

Les poches sont très commodes ; mais pour les petites filles qui n'ont pas d'ordre, elles sont souvent une cause de chagrin ; on néglige de raccommoder la poche déchirée, le dé, le canif disparaissent, et voilà bien des sujets de pleurs.

Une légende raconte que le Juif-Errant avait toujours cinq sous dans sa poche ; moi je désirerais aussi avoir toujours quelque argent dans la mienne, non pour acheter des bonbons et des gâteaux, mais pour venir en aide à tous les malheureux que je rencontrerais sur mon chemin.

Enseignement anti-alcoolique

Dictée

PORTRAIT DE L'IVROGNE

(Pluriel des noms composés)

Il n'est pas de spectacle plus révoltant que celui d'un homme alcoolisé. Si les progrès effrayants de l'ivrognerie ne nous rendaient ce spectacle journalier, nous serions comme les enfants des Spartiates qui se sauvaient d'épouvante à la vue des ilotes enivrés. Mais les cabarets, ces *vide-poches* du pauvre ouvrier, sont les *rendez-vous* quotidiens de tous nos ivrognes. Voyez-les, ces buveurs, dans leurs *tête-à-tête* perpétuels avec l'alcool. Toutes les *eaux-de-vie*, quelle que soit leur dénomination, passent dans leur corps délabré. Leurs conversations sont des immoralités ou des *coq-à-l'âne* grotesques.

Les voilà qui sortent, enfin, titubant et vociférant. Que leur importe les *qu'en dira-t-on* ? ils ont perdu la raison. Voyez-les, *l'avant-corps* penché, décrivant des zig-zags sans fin. Tous les chemins deviennent pour eux de véritables *casse-cou*.

Rentrent-ils à la maison, ces ivrognes ? Ce sont alors des *brise-tout*, et si leurs pauvres femmes, leurs pauvres enfants ne parviennent à échapper du logis, ils seront leurs *souffre-douleur*. Bref, les ivrognes sont les tyrans de la famille dont ils devraient être les *gagne-pain*.

ANALYSE

CE QUE C'EST QUE L'ALCOOL

Faire analyser logiquement le morceau suivant. Expliquer les mot en italiques.

L'alcool est une liqueur que l'on extrait par distillation des liquides sucrés capables de fermenter. L'alcool de vin se nomme *eau-de-vie* ou *cognac* ; l'alcool de marc de raisin et de *eau-de-vie de marc* ; l'alcool de jus de cerises est du *kirsch* ; l'alcool extrait du résidu des cannes à sucre est du *rhum*. L'industrie fabrique encore de l'alcool avec des mélasses de betteraves, des pommes de terre, des grains, etc. : c'est le plus dangereux.

Si l'on prend un cochon d'Inde et qu'on lui injecte dans les tissus un peu d'alcool de vin, l'animal en est quitte pour un moment d'ivresse ; mais, si on lui injecte la même quantité d'alcool industriel, l'animal ne tarde pas à mourir après une crise épileptique.

En effet, ce que nous appelons *alcool* est, en réalité, un mélange variable de *plusieurs* alcools chimiques dont les propriétés sont différentes. Le moins nuisible est l'alcool éthylique qui domine dans l'alcool de vin. Le plus dangereux est l'alcool amylique, qui constitue la majeure partie des alcools industriels. Pour tuer un chien, il faut quatre fois plus d'alcool éthylique que d'alcool amylique.

REDACTION

L'ivrognerie chasse de l'atelier

PLAN.—1° Qualités du bon ouvrier.—2° Ce qui attend le mauvais.—3° Exemples.—4° Conseils.

DÉVELOPPEMENT.—L'habileté et l'adresse sont deux qualités précieuses pour un ouvrier, et, de prime abord, on pourrait croire que les patrons ne recherchent que celles-là. C'est une erreur. Sans doute elles sont très précieuses, mais elles ne suffisent pas, de même que l'instruction est insuffisante sans l'éducation. Un ouvrier peut être habile et ne travailler que fort régulièrement. Alors l'ouvrage n'est pas fait à temps, et le patron court risque de perdre ses clients. C'est ce qui arrive lorsqu'il occupe des ouvriers qui ont l'habitude de fréquenter le cabaret. Ils s'adonnent à la boisson et ont plus souvent en main la bouteille que l'outil.

Victor a d'abord été un bon élève, et ensuite un excellent compagnon. Malheureusement la fréquentation de l'atelier et de camarades débauchés changea ses habitudes ; il entra une fois, deux fois par jour à l'auberge, puis bientôt il en fut un des piliers : c'était un ivrogne.

Son premier patron le renvoya et, partout où il se présenta ensuite, il eut le même sort. L'ivrognerie conduit au déshonneur.

Un bon comptable, père de famille, eut le malheur de faire de mauvaises connaissances et se livra à la boisson. Après avoir fait des dettes, il puisa dans la caisse. Le vol ayant été découvert, il fut arrêté, jugé, condamné à la prison.

 MATHEMATIQUES, ARITHMETIQUE, CALCUL MENTAL

1. Qu'est-ce que : 1. le double, 2. le triple, 3. le quadruple, 4. le quintuple, 5. le décuple d'une quantité quelconque d'objets ?

Réponse.—Le double d'une quantité quelconque d'objets est 2 fois cette quantité ; le triple, 3 fois ; le quadruple, 4 fois ; le quintuple, 5 fois ; le décuple, 10 fois.

2. Quel est le double de une page ; de deux noix ; de trois plumes, de quatre crayons, de cinq ardoises ?

Réponse.—Le double d'une page est 2 pages ; de deux noix, 4 noix ; de trois plumes, 6 plumes ; de quatre crayons, 8 crayons ; de cinq ardoises, 10 ardoises.

3. Un élève a deux bons points ; si on lui triple cette récompense en raison de son travail, combien aura-t-il de bons points ?

Réponse.—Il aura 3 fois 2 bons points ou 6 bons points.

4. Quel est le triple de un cahier, de deux livres, de trois crayons, de quatre chevaux ?

Réponse.—Le triple est 3 cahiers, 6 livres, 9 crayons, 12 chevaux.

4. Quel est le quadruple d'une piastre, de deux oranges, de trois pommes ?

Réponse.—Le quadruple est 4 piastres, 8 oranges, 12 pommes.

5. Lorsqu'on partage une pomme en deux parties égales, trois parties égales, quatre parties égales, que représente chaque partie par rapport à la somme entière ?

Réponse.—Chaque partie représente la moitié, le tiers, le quart de la pomme entière.

6. Combien y a-t-il de moitiés, de tiers, de quarts dans *une* pomme, dans *un* gâteau, dans *une* unité ?

Réponse.—Il y a deux moitiés, trois tiers, quatre quarts dans la pomme, comme dans le gâteau et dans l'unité.

7. Quelle est la moitié de *deux* piastres, de *quatre* oranges, de *six* tables ?

Réponse.—La moitié est \$1, 2 oranges, 3 tables.

8. Quel est le tiers de *trois* chapeaux, de *six* moutons, de *neuf* crayons ?

Réponse.—Le tiers est 1 chapeau, 2 moutons, 3 crayons.

9. Quel est le quart de *quatre* plumes, de *huit* noix, de *douze* ardoises ?

Réponse.—Le quart est une plume, 2 noix, 3 ardoises.

10. Quelle est la moitié de *huit pêches* ?

Réponse.—La moitié de 8 pêches est 4 pêches.

11. Quel est le quart de *huit* pêches ?

Réponse.—Le quart de 8 pêches est 2 pêches. On voit que le quart est la moitié de la moitié.

12. Combien la moitié d'*une* pomme vaut-elle de quarts de cette pomme ?

Réponse.—La moitié vaut 2 quarts, puisque la pomme entière vaut 4 quarts.

13. Combien de pouces dans un pied ?

Réponse.—12 pouces.

14. Y a-t-il plus de pouces dans *trois demi-pieds* que dans *un pied et demi* ?

Réponse.—Ces deux quantités sont *égales*, puisqu'un pied vaut 2 demi-pieds.

15. Que reste-t-il d'*une* pomme dont on a mangé les *deux tiers* ?

Réponse.—Il en reste *un tiers*, puisque la pomme se divise en *trois tiers*.

16. Un enfant a écrit sur les *trois cinquièmes* de son cahier : quelle partie du cahier a-t-il encore à remplir ?

Réponse.—L'enfant a encore les *deux cinquièmes* à remplir.

17. Joseph a dépensé les *trois quarts* de ce qu'il avait : que lui reste-t-il ?

Réponse.—Il avait *quatre quarts* ; il a dépensé *trois quarts* ; donc il lui reste *un quart* de ce qu'il possédait.

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Une personne doit \$578.50. Elle fait un premier remboursement de \$127.50, un deuxième de \$178.75, un troisième de \$142.45. Que doit-elle encore ?

Rép. \$129.80.

2. Un mari âgé de 65 ans a 12 ans de plus que sa femme ; celle-ci en a 24 de plus que son fils qui a lui-même 9 ans de plus que sa sœur. Quel est l'âge de la mère, du fils et de la sœur ?

Rép. 53 ans, 29 ans, 20 ans.

3. Un entrepreneur a occupé 35 ouvriers pendant trois semaines ; il donnait \$0.90, par ouvrier, par jour, à 19 d'entre eux, et \$0.75 aux autres. Quelle somme lui a-t-il fallu pour les payer au bout de ce temps ? (18 jours dans 3 semaines de travail.)

Rép. \$523.80.

4. Huit héritiers se sont partagé une succession qu'on ne connaît pas ; on sait seulement que, suivant les intentions du testateur, chacun d'eux a donné \$20 aux pauvres et payé \$7 de frais, et qu'après toutes ces dépenses chaque héritier a eu \$973. Quel était le montant de la succession ?

Rép. \$8000.

5. Les roues d'une voiture ont 3 verges de circonférence. Combien doivent-elles faire de tours par minute pour parcourir 7920 verges dans une heure ?

Solution : Si en 1 heure, ou 60 minutes, ces roues parcourent 7920 vges, en 1 minute, elles parcourront 60 moins de verges, ou $7920 \div 60 = 792 \div 6 = 132$ vges. Elles feront donc autant de tours que 3 verges seront contenues de fois en 132 vges, ou $132 \div 3 = 44$ tours. Rép.

6. Un bassin de 5040 gallons de capacité reçoit par heure 2192 gallons d'une fontaine, et en perd dans le même temps 1832 gallons par une ouverture. au bout de combien d'heures le bassin sera-t-il rempli ?

Solution : $2192 - 1832 = 360$ gallons, la quantité qui reste dans le bassin au bout d'une heure. Il faudra donc autant d'heures pour remplir le bassin qu'il y a de fois 360 en 5040, $5040 \div 360 = 14$ heures. Rép.

7. Un ouvrier s'était engagé à travailler chez un maître pendant une année, 24 jours par mois, à raison de \$2.40 par jour, sous la réserve que le maître lui retiendrait, pour chaque journée manquée, non seulement le prix d'une journée, mais encore un quart de journée à titre d'amende ; à la fin de l'année, le compte de l'ouvrier se montait à \$649.20, déduction faite des retenues. Combien avait-il travaillé de jours ?

Solution : Si l'ouvrier avait travaillé tous les jours, il aurait reçu $\$2.40 \times 24 \times 12 = \691.20 , au lieu de \$649.20 ; différence \$42. Or pour chaque journée perdue, le maître retient $\$2.40 +$ le quart de $\$2.40 = \3.00 . Donc l'ouvrier aura perdu autant de journées que \$3. est contenu de fois en \$42, ou $\$42. \div \$3. = 14$ journées. Rép.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. On demandait à un berger combien il avait de moutons, il répondit. Si j'en avais la moitié, le tiers et le quart de ce que j'en ai, j'en aurais 20^e de plus. Combien avait-il de moutons ?

Solution : Ainsi $1/2 + 1/3 + 1/4$ de son troupeau c'est 20 moutons de plus que son troupeau. $1/2 + 1/3 + 1/4 = 6 + 4 + 3/12 = 13/12$. Or $13/12$ surpasse $12/12$, ou le troupeau, de $1/12$; donc $1/12$ du nombre de moutons = 20 ; donc le nombre de moutons = $20 \times 12 = 240$. Rép.

2. Un homme perd les $3/4$ de son argent, et il ne lui en reste que le $1/3$ moins \$8. Quelle somme avait-il d'abord, et combien a-t-il perdu ?

Solution : $4/4 - 3/4 = 1/4$, ce qui lui reste. $1/3 - 8 = 1/4$, ou $4/12 - 8 = 3/12$; donc $4/12 - 3/12 = 8$; d'où $1/12 = 8$; et $12/12 = 8 \times 12 = \$96$, ce qu'il avait ; $3/4$ de $96 = 72$, ce qu'il avait perdu.

3. Deux robinets alimentent un bassin : l'un peut le remplir en 8 heures et l'autre en 12 heures. Ce bassin a un orifice d'écoulement qui peut le vider en 6 heures : qu'arrivera-t-il si l'on fait couler ensemble les deux robinets et l'orifice ? Le bassin pourrait-il se remplir, et en ce cas combien lui faudrait-il de temps ?

Solution : En 1 heure, le premier robinet remplit $\frac{1}{8}$ du bassin, le deuxième $\frac{1}{12}$. Mais $\frac{1}{8} + \frac{1}{12} = \frac{5}{24}$. L'orifice d'écoulement en vide $\frac{1}{6}$ dans une heure ; donc il faut reconnaître quelle est la plus grande des deux fractions $\frac{5}{24}$ et $\frac{1}{6}$. La seconde égale $\frac{4}{24}$. Donc la première surpasse la seconde $\frac{5}{24} - \frac{4}{24} = \frac{1}{24}$. Donc en 1 heure $\frac{1}{24}$ du bassin sera rempli. Pour le remplir tout entier, il faudra 24 fois ce temps, ou 24 heures.

4. Un entrepreneur se charge d'un travail sur le montant du devis estimatif duquel il consent à un rabais de $\frac{1}{15}$. Pour intéresser ses ouvriers, il leur abandonne, en dehors de leur paie journalière, $\frac{1}{20}$ de ce qui lui est dû après le rabais, et enfin sur le reste il prélève $\frac{1}{50}$ qu'il verse à une caisse d'assurance. Tous ses comptes faits, il lui revient la somme de \$7820.40. Dites à combien s'élevaient le devis estimatif, la somme distribuée aux ouvriers et celle qui a été versée à la caisse d'assurance.

Solution : Après avoir prélevé $\frac{1}{15}$, il reste $\frac{14}{15}$, dont les ouvriers reçoivent $\frac{1}{20}$; il reste donc $\frac{19}{20}$ de $\frac{14}{15} = \frac{133}{150}$, sur lesquels l'entrepreneur prélève un $\frac{1}{50}$; après cette déduction il reste $\frac{49}{50}$ de $\frac{133}{50} = \frac{6517}{7500}$ du devis. Or ces $\frac{6517}{7500}$ du devis = (\$7820.40). Donc $\frac{1}{7500}$ du devis = $\frac{\$7820.40}{6517}$ et $\frac{7500}{7500}$ du devis = $(\frac{\$7820.40}{6517}) \times 7500 = \9000 . La somme distribuée aux ouvriers est de $\frac{1}{20}$ de $\frac{14}{15}$ de \$9000 = \$420. La somme versée à la caisse d'assurance est de $\frac{1}{50}$ de $\frac{19}{20}$ de $\frac{14}{15}$ de \$9000 = \$159.60.

5. En réduisant le blé en farine et en pain, on lui fait absorber les $\frac{2}{5}$ de son poids d'eau ; enfin on suppose que six gerbes de blé produisent 35.28 lbs. de blé. Cela posé, on demande combien il faut de gerbes pour 100 livres de pain.

Solution : 6 gerbes de blé produisent 35.28 livres de blé. Ces 35.28 lbs. de blé transformées en pain absorbent $\frac{2}{5}$ de leur poids d'eau, c'est-à-dire $\frac{2}{5}$ de 35.28 livres d'eau ; en d'autres mots 1 livre de blé produit $\frac{7}{5}$ livre de pain ; donc 35.28 livres de blé produira $\frac{7}{5}$ de 35.28 livres de pain = 49.392 livres de pain.

49.392 livres de pain proviennent de 6 gerbes ; 1 livre de pain provient de $6 \div 49.392$ et 100 proviennent de $(6 \div 49.392) \times 100 = 12$ gerbes *1/7 presque*.

6. Deux compagnies d'ouvriers peuvent faire le même travail, l'une en 12 jours, l'autre en 15 jours. On prend $\frac{1}{3}$ des ouvriers de la première compagnie et les $\frac{3}{5}$ de ceux de la deuxième. En combien de jours se fera l'ouvrage ?

Solution : La première compagnie pouvant faire le travail en douze jours, en 1 jour elle en ferait $\frac{1}{12}$, le tiers des ouvriers de cette compagnie ne ferait que le $\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{12} = \frac{1}{36}$ en 1 jour. En 1 jour, la deuxième compagnie ferait $\frac{1}{15}$ du travail ; les $\frac{3}{5}$ des ouvriers de cette compagnie ne feraient que les $\frac{3}{5}$ de $\frac{1}{15} = \frac{1}{25}$ de l'ouvrage en 1 jour. Donc ces deux groupes

d'ouvriers feront en 1 jour $\frac{1}{36} + \frac{1}{25} = \frac{61}{900}$ de l'ouvrage. $\frac{61}{900} =$
 1 jour ; $\frac{1}{900} = \frac{1}{61}$ de jour ; $\frac{900}{900} = (\frac{1}{61}) \times 900 = 14$ jours $\frac{46}{64}$.

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un navire n'a plus que pour 20 jours de vivres, et la ration de chaque homme est de 64 onces par jour : à combien d'onces devra être réduite cette ration, si le navire est obligé de tenir la mer pendant 30 jours ?

Solution : Pour chaque homme à bord de ce navire il y a vingt fois 64 onces de vivres = 1280 onces de provisions. Lorsque chaque homme mettra 30 jours à manger sa portion, il devra recevoir par jour le $\frac{1}{30}$ de 1280 onces, c'est-à-dire $1280 \div 30 = 42$ onces $\frac{2}{3}$.

Autre solution : Si chaque homme mangeait sa portion en une fois il mangerait 64×20 ; mais si au lieu de la manger en une fois, il mettait 30 jours à la manger, il aurait par jour $(64 \times 20) \div 30 = 42$ onces $\frac{2}{3}$. Rép.

2. Deux personnes ont formé une société et y ont consacré, la 1^{re} \$6000, la 2^{ème} \$3600, 6 mois après, une troisième personne y place \$1500 ; 10 mois avant la dissolution qui a lieu au bout de 3 ans, une 4^{ème} personne y a placé \$4200. Le bénéfice net à partager est de \$8652. Dites la part qui revient à chaque associé dans ce bénéfice.

Solution : La 1^{re} personne a placé \$6000 pendant 3 ans, ou 36 mois, ce qui équivaut à une somme de $\$6000 \times 36 = \216000 placés pendant un mois.

La 2^{ème} personne a placé \$3600 pendant 36 mois, ou $\$3600 \times 36 = \129600 placées pendant 1 mois.

La 3^{ème} personne a placé \$1500 pendant 30 mois, ou $\$1500 \times 30 = \45000 placées pendant un mois.

Enfin la 4^{ème} personne a placé \$4200 pendant 10 mois, ou $\$4200 \times 10 = \42000 placées pendant 1 mois.

La somme de ces capitaux fictifs est de $\$216000 + \$129600 + \$45000 + \$42000 = \$432600$.

Les parts seront donc proportionnelles à ces nombres. Un capital de \$1. rapporte $\frac{1}{432600}$ du bénéfice total, c'est-à-dire de \$8652 ; $\frac{1}{432600}$ de \$8652 = $\frac{8652}{432600}$ de \$1.

La part de la 1^{re} sera de $\frac{8652}{432600}$ de 216000 = $0.02 \times \$216000 = \4320 .

Remarque. On a fait le quotient de \$8652 par \$432600 qui a donné \$0.02 exactement. Le calcul a été ainsi simplifié. mais pour qu'il soit avantageux de procéder de cette manière, il faut que le quotient se fasse exactement ; car si le quotient était approximativement de \$0.02, l'erreur commise sur ce quotient, plus petite que 0.01, serait multipliée par 216000, ce qui donnerait un résultat absolument faux.

On trouve de même :

La part de bénéfice de la 2^{ème} personne = $\$129600 \times 0.02 = \2592 ;

La part de bénéfice de la 3^{ème} personne = $\$45000 \times 0.02 = \900 ;

La part de bénéfice de la 4^{ème} personne = $\$42000 \times 0.02 = \840 .

3. Pierre, Jacques et Jean font partie d'une société d'assurances mutuelles contre la mortalité des bestiaux. Pierre possède une vache estimée \$80. ;

Jacques en a une de \$70. et une de \$100., enfin Jean en a deux de \$60. chacune et une de \$110. Il s'agit de rembourser une vache qui est morte, cette vache étant estimée \$80. Le montant de l'estimation totale des bestiaux des sociétaires étant de \$10000., on demande quelles sommes Pierre, Jacques et Jean auront à verser en proportion du bétail qu'ils possèdent ?

Solution : Le bétail de Pierre vaut \$80., celui de Jacques $\$70 + 100 = \$170.$, celui de Jean $\$60 + \$60 + \$110 = \$230.$ Or tout le bétail assuré, qui vaut \$10000, répond d'une perte de \$80.

On a donc \$10000 répondent de \$80 ; \$1. répond de $80/10000 = 8/1000 = 1/125 = .008.$

Le bétail de Pierre \$80. nécessitera une contribution de $\$80 \times .008 = \$0.64.$

Le bétail de Jacques, \$170. nécessitera une contribution de $\$170 \times .008 = \$1.36.$

Le bétail de Jean, \$230 nécessitera une contribution de $\$230 \times .008 = \$1.84.$

4. Quatre associés se partagent à la fin de l'année un bénéfice net de \$2520. Le capital social est de \$18000. Le bénéfice du premier est à celui du second comme 2 est à 3/2 ; le bénéfice du second est à celui du troisième comme 3 est à 4 et le bénéfice du troisième est à celui du quatrième comme 2/5 est à 5/6. Trouvé le capital de chaque associé engagé dans l'entreprise, ainsi que son bénéfice.

Solution : Rapportons tous les bénéfices à celui du 4ième associé. Le bénéfice du 3ème associé est à celui du 4ème comme 2/5 est à 5/6, c'est-à-dire comme le quotient de 2/5 par 5/6, ou $2/5 \times 6/5 = 12/25.$ En mettant 1 pour le bénéfice du 4ème celui du 3ème sera de 12/25.

Le bénéfice du 2ème est les 3/4 de celui du 3ème, ou les 3/4 des 12/25 de celui du 4ème, c'est-à-dire de 1 ; 3/4 de 12/25 de 1 = 9/25 du 4ème.

Enfin le bénéfice du 1er est à celui du 2ème comme 2 est à 3/2, ou comme le quotient de 2 par 3/2, c'est-à-dire 4/3. Ainsi le 1er = les 4/3 du second = 4/3 de 9/25 = 12/25.

Donc il faut partager \$18000 et \$2520 proportionnellement à 12/25, 9/25, 12/25 et 1, ou proportionnellement à 12, 9, 12 et 25, dont la somme est 58.

Le capital du 1er = 12/58 de \$18000 = \$3724.14.

Le bénéfice du 1er = 12/58 de \$2520 = \$521.38. Etc., etc.

5. Un cultivateur achète 28 moutons et 5 bœufs pour \$490. Il revend tous ses moutons \$158.20 et tous ses bœufs \$382.50. Sachant qu'il gagne deux fois plus sur un bœuf que sur un mouton, dites à combien lui revient chaque bête.

Solution : Prix de vente d'un mouton = $\$158.20 \div 28 = \$5.65.$

Prix de vente d'un bœuf = $\$382.50 \div 5 = \$76.50.$

Bénéfice total : $(\$382.50 + \$158.20) - \$490 = \$50.70.$

Le bénéfice fait sur les 5 bœufs étant le même que sur 10 moutons, on peut dire que \$50.70 représentent le bénéfice fait sur 38 moutons. Donc on a :

Bénéfice par mouton = $\$50.70 \div 38 = \$1.334.$

Bénéfice par bœuf = $\$1.334 \times 2 = \2.668 .

Prix d'achat d'un mouton = $\$5.65 - \$1.334 = \$4.316$.

Prix d'achat d'un bœuf = $\$76.50 - \$2.668 = \$73.832$.

6. On a placé à $4\frac{1}{2}\%$ par an une certaine somme le 31 janvier. Le 16 avril de la même année, on a placé une seconde somme double de la première à 5% . On a retiré le 1er octobre suivant $\$1476.48$, capitaux et intérêts réunis. Quelles étaient les sommes placées ?

Solution : La 1^{ère} somme est restée placée pendant 243 jours ; la seconde, pendant 168 jours.

Supposons que le premier capital soit de $\$1$; le second serait de $\$2$. $\$1$, à $4\frac{1}{2}\%$, au bout de 243 jours deviendrait :

$$\$1 + (\$0.045 \times 243) \div 365 = \$1 + (\$10.935 \div 365).$$

$$\$2 + (\$2 \times 0.05 \times 168) \div 365 = \$2 + (\$16.80 \div 365).$$

$\$3$, ou les deux sommes placées deviendraient :

$\$3 + (\$10.935 + \$16.80) \div 365 = \$3 + (\$27.775 \div 365) = \3.076 (presque). Autant de fois $\$1476.48$ contiendront $\$3.076$ autant de fois il y a $\$1$. dans le premier placement et $\$2$. dans le 2^{ème} placement.

$\$1476.48 \div \$3.076 = 480$ fois ; donc il y a 480 fois $\$1$., c'est-à-dire $\$480$ dans le premier placement ; il y a 480 fois $\$2$., c'est-à-dire $\$960$ dans le 2^{ème} placement.

ALGÈBRE

Remarque. Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

17. La somme des deux chiffres d'un nombre est égale à 10. Si on met le chiffre des unités à la place du chiffre des dizaines, et réciproquement, le nombre augmente de 72. Quel est ce nombre ?

Solution :

Soient x le chiffre des dizaines et y celui des unités ; alors on a $10x + y$, le nombre.

$$x + y = 10 \dots \dots \dots (1)$$

$$10y + x = 10x + y + 72 \dots \dots (2)$$

Transposant et réduisant (2) on a : $9y - 9x = 72 \dots \dots (3)$

Divisant (3) par 9 on a : $y - x = 8$ ou $-x + y = 8 \dots \dots (4)$

$$\text{Additionnant (1) et (4) on a : } \begin{cases} x + y = 10 \dots \dots (1) \\ -x + y = 8 \dots \dots (4) \\ \hline 2y = 18 \end{cases}$$

$$\text{D'où } y = 18/2 = 9$$

$$\text{Substituant } 9 \text{ à } y \text{ dans (1) on a : } x + 9 = 10$$

$$\text{D'où } x = 10 - 9 = 1$$

Un entrepreneur a déboursé une somme de $\$54$. pour payer 56 journées d'ouvriers, divisés en deux catégories ; aux premiers, il a donné $90¢$ par jour, aux autres $\$1.05$. On demande combien il y avait de journées dans chaque catégorie.

Solution : Soient x le nombre de journées faites par les ouvriers de la première catégorie et y celui des journées faites par les ouvriers de la seconde catégorie ;

On aura : $x + y = 56 \dots\dots (1)$
 $90x + 105y = 5400 \dots\dots (2)$
 Multipliant (1) par 90 on a : $90x + 90y = 5040 \dots\dots (3)$
 $90x + 105y = 5400 \quad (2)$
 $90x + 90y = 5040 \quad (3)$

Retrachant (3) de (2) on a : $15y = 360$
 D'où $y = 24$ Rép.

Substituant 24 à y dans (1) on a : $x + 24 = 56$;
 D'où $x = 56 - 24 = 32$ Rép.

Trouvez trois nombres, sachant que la somme des deux premiers est 65, la somme des deux derniers 133 et la somme du premier et du dernier 122.

Solution : Soient x le premier nombre, y le deuxième et z le troisième ; on aura les trois équations :

$x + y = 65 \dots\dots (1)$
 $y + z = 133 \dots\dots (2)$
 $x + z = 122 \dots\dots (3)$
 Soustrayant (2) de (1) on a : $x - z = -68 \dots\dots (4)$
 Additionnant (4) et (3) on a : $2x = 54 \dots\dots (5)$
 D'où $x = 27 \dots\dots (6)$
 Substituant 27 à x dans (1) on a : $27 + y = 65 \dots\dots$
 D'où $y = 65 - 27 = 38 \dots\dots (7)$
 Substituant 38 à y dans (2) on a : $38 + z = 133$
 D'où $z = 133 - 38 = 95$

Autre solution : additionnant (1) (2) (3) on a : $2x + 2y + 2z = 320 \dots\dots (4)$
 Divisant (4) par 2 on a : $x + y + z = 160 \dots\dots (5)$

Soustrayant (1) de (5) on trouve $z = 95$ Rép.
 Soustrayant (2) de (5) on trouve $x = 27$ Rép.
 Soustrayant (3) de (5) on trouve $y = 38$.

LESSONS IN ENGLISH

THE COMPLETE SENTENCE

Think of some animals you have seen and name them. *Answer.* Dogs, horses, birds, cats, fishes, cows, sheep, etc.

Think of something that dogs do and say it. *Answer.* Bark. the words *dogs bark* form a sentence.

Make sentences about horses, birds, cats, fishes, cows, sheep.

(Horses run. Horses draw wagons. Horses are very useful.—Birds fly. Birds sing. Birds build nests. Birds lay eggs.—Cats mew. Cats catch mice. Cats eat mice. Cats scratch. Cats steal. Cats drink milk. Cats purr.—Fishes swim.—Cows give milk. Cows eat grass. Cows low.—Sheep bleat.—Sheep jump. Sheep eat grass).

In the sentence, *dogs bark*, what word expresses what you thought about. *Answer.* Dogs.

DEFINITION.—In every sentence what is thought about is called the subject.

Name the subjects of the sentences : Horses run. Horses draw wagons. Horses are very useful. etc.

What is said about *Dogs* in the sentence, *Dogs bark*? *Answer.* Bark.

DEFINITION : In every sentence what is said about the subject is called predicate.

What are the predicates in the sentences : Horses run, etc.? *Answer* : run.—draw wagons.—are very useful.—fly.—sing.—build.—nests.—etc.

I.—EXERCISE.—Copy the following sentences and draw a single line under each subject and a double line under each predicate.

The old house stood on the hill. Quebec was founded by Champlain. The Pope is infallible. Montreal is the greatest city in Canada. Our garden flowers are beautiful. Snow covers the ground in winter. A rolling stone gathers no moss. The early bird catches the early worm. Boys like to skate. A stitch in nine saves nine. The little violet grows under the green hedges after the snow. Mary had a little lamb. The capital of Canada is Ottawa. Some little girls love to play.

2.—EXERCISE.—*Supply suitable subjects for the following predicates.*

1.....makes coats and trousers.—2.....makes boots and shoes.—3.....delight to bark and bite.—.....is made from cream.—5.....eat hay and oats.—6.....plows the field.—7.....is green.—8.....is a great river.—9.....is made of the skin of animals.—10..... is a sweet smelling flower.

3.—EXERCISE.—*Supply suitable predicates for the following subjects :*

1.—In time of war armies.....2.—The church.....3.—The maple leave.....4.—An umbrella.....5.—The boy's work.....6.—My mother.....7.—The thief.....8.—The colors of the rainbow.....9.—He.....10.—Christopher Columbus..

DICTATION

CONSCIENCE REVEALS ALL.

A large quantity of cotton had been stolen from a village near Surat, in India ; and, in spite of all the exertions of the police of the town, the thieves could not be found out. One of the magistrates, annoyed that the power of the law should fail so openly and so grossly, determined to use every possible means to discover the offenders. Plan after plan failed, until he hit one day upon a novel idea.

He invited all the men of the village, rich and poor, small and great, to a feast in the town hall of the place. When all had met, and were taking their seats at the table, the magistrate looked the company straight in the face and said, "What ill-bred fellows these men are, to come to the feast with the stolen cotton sticking in their beards !" The thieves immediately put their hands to their beards, and thus convicted themselves in the presence of the whole assembly.

DOCUMENT OFFICIEL

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

SESSION DE JUIN 1904

A la dernière session du Bureau central, 1653 candidats ont obtenu leur admission à l'examen, dont 918 pour le diplôme élémentaire, 690 pour le diplôme modèle et 45 pour le diplôme académique.

1346 diplômes ont été accordés : 695 élémentaires, 610 modèles et 41 académiques. Total : 1346 candidats sur 1653 ont réussi, et 307 ont été renvoyés. Soit 81% qui ont reçu un diplôme et 19% qui devront reprendre les examens. (1)

(1) Les réponses des candidats cette année ont été généralement bien plus satisfaisantes que les années précédentes ; c'est ce qui explique l'augmentation du nombre des diplômes accordés.

Quant à la préparation des candidats sur les différentes matières, voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des copies qui leur ont été soumises.

	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIE
<i>Pédagogie</i>	bien	plus que bien	très bien
<i>Composition</i>	bien	presque bien	bien
<i>Préceptes littéraires</i>		plus que très bien	excellent
<i>Art épistolaire</i>	passable		
<i>Dictée</i>	passable	bien	excellent
<i>Grammaire et Analyse</i>	plus que très bien	très bien	plus que très bien
<i>Arithmétique</i>	bien	très bien	très bien
<i>Géométrie</i>		plus que bien	très bien
<i>Algèbre</i>			très bien
<i>Tenue des livres</i>	bien	très bien	très bien
<i>Géographie</i>	faible	bien	bien
<i>Cosmographie</i>			très bien
<i>Géologie</i>			bien
<i>Physique</i>			très bien
<i>Botanique</i>			très bien
<i>Philosophie</i>			satisfaisant
<i>Histoire Sainte</i>	assez bien (1)	bien	
<i>Histoire du Canada</i>	assez bien (1)	très bien	très bien
<i>Histoire de France</i>		très bien	très bien
<i>Histoire d'Angleterre</i>		très bien	très bien
<i>Histoire Ancienne et Romaine</i>			très bien
<i>Histoire de l'Eglise</i>			bien
<i>Hist. des Etats Unis</i>			très bien
<i>Dessin</i>	faible	passable	assez bien
<i>Agriculture</i>	bien	presque très bien	presque très bien
<i>Hygiène</i>	bien	presque très bien	presque très bien
<i>Lois scolaires</i>	assez bien	plus que bien	plus que bien
<i>Organisation politique et administrative du Canada</i>		assez bien	bien
<i>Calcul mental</i>	bien	bien	bien
<i>Lecture française</i>	assez bien	plus que bien	très bien
<i>Lecture latine</i>	bien	bien	très bien
<i>Calligraphie</i>	très faible	passable	presque bien
<i>Dictée anglaise</i>	bien	bien	bien
<i>Lecture anglaise</i>	très bien	très bien	très bien
<i>Composition Anglaise</i>	bien (1)	bien (1)	bien (1)
<i>Grammaire Anglaise</i>	bien	bien	bien
<i>Littérature Anglaise</i>		faible	bien

(1) Dans certains centres l'histoire Sainte et l'histoire du Canada ont été négligées.

(1) Faible pour le diplôme spécial.

LISTE DES CANDIDATS DIPLOMÉS

DIPLOME ÉLÉMENTAIRE

MONTREAL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Duquette, M.-Rosanna ; Maisonneuve, M.-Aléa ; Laporte, M.-Bernadette ; Perreault, M.-B.-Fortunate ; Paquin, M.-A.-Stella ; Gouger, M.-Alphonsine ; Forget, M.-Anne ; Gagné, M.-Corinna ; Brochu, M.-Vitaline ; Guénette, M.-Valentine ; Lauzon, M.-Valérie-E. ; Forest, M.-Albina ; Loiseau, M.-Dolorès ; Lussier, Florentine ; Jacques, M.-E.-Véronique ; Bertrand, M.-Lse-Albertine ; Carrières, Marie-A. ; Sincerny, M.-Alma ; Lemire-Marsolais, M.-A.-Enédine ; Coutu, M.-Herminie ; Laferrière, M.-Laura-A. ; Beaupré, M.-Eva ; Gagnier, M.-Laura ; Bellefeuille, M.-Anne-Antoinette ; Beaudry, M.-Bernadette ; Gauthier, M.-Rose-Anna ; Ethier, Geneviève-Exilda ; Villeneuve, M.-B.-Dora ; Roch, M.-Angéline ; Froment, M.-Alphonsine ; Contant, Maria-Rosa-Anna ; Porlier, M.-Laura ; Charest, Phélonise ; Marsan, Hélène ; Gauthier dit Landrevile, M.-Anna ; Martel, M.-Anne ; Jarry, Maria ; Legault, M.-Anne-Claire ; Chaput, Rosanna ; Soumis, M.-Adrienne ; Perreault, M.-Edouilda ; Ratelle, Marie-Louise ; Chartier-Robert, M.-Anne ; Brisebois, M.-Délina ; Coutu, M.-Antonia ; Sicotte, M.-Anne ; Wilhelmy, Elise-T.-Victoria ; Renaud, M.-Anne-Ang. ; Gagné, M.-Angélique ; Gauthier, Anne-Marie-A. ; Vanier, M.-Joséphine ; Nadon, M.-Brigitte ; Valois, M.-Claire-Antoinette ; Tremblay, M.-Flore ; Martin, Laura ; Filiatreault, M.-Albertine ; Rodier, Albertine.

Elémentaire français.—Distinction.—Aubin, M.-Léonide-L. ; Desjardins, Rébecca ; Asselin, M.-E.-Florisca ; Bonin, M.-Louise-Alice ; Lavallée, M.-C.-Rose-Alba ; Morin, M.-Flore ; Grenier, Maria-Louisa ; Fex, M.-A.-Lucia ; Delorme, M.-Blanche ; Théorêt, M.-Alice ; Lanthier, M.-Laure ; Pilon, Anna ; Lord, M.-Valérie-Flora ; Cornellier, M.-Emma-E.-B. ; Verdon, M.-Laura ; Bellerose, M.-Rose-Anna ; Guay, M.-Yvonne ; Champagne, M.-Antoinette ; Lemire, M.-Anne-Jurilda ; Portelance, M.-B.-Aurore ; Brazeau, M.-B.-Isabelle ; Bourbonnais, M.-Lse-Albertine ; Lapierre, Blanche-Eugénie ; Villemaire, M.-Alph.-Cécile ; Grégoire, M.-Anne-Hermélie ; Jetté, Maria ; Ethier, M.-Alma ; Mathieu, Joseph-David ; Harnois, M.-Fleur-Ange ; Beauceage, M.-Marguerite ; Robillard, M.-Anna ; Clément, Maria ; Cloutier, M.-Rose ; Richard, M.-Eva-Azélie ; Gaudet, M.-Léonide-Exérine ; Bazinet, M.-Alma ; Lefebvre, M.-A.-Albertine ; Garceau, M.-Camilla ; Laurin, M.-Amanda.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Beckingham, Geo.-Jos.-F.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Jobin, M.-Albina.

QUEBEC

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Hallé, M.-Yvonne ; Carrier, M.-Victoria ; Gouin, M.-Anaïs ; Potvin, M.-Lucina ; Hamel, M.-Alvina ; Morissette, M.-Exilda ; Augé, M.-Léontine ; Pelletier, Marie-Louise ; Roy, M.-Alvine ; Breton, Marie-Anne ; Turgeon, M.-Malvina ; Pelletier, M.-Wilhelmine ; Turcotte, M.-E.-Clara ; Roy, M.-Célestine ; Jeunesse, M.-Emilie ; Roy, M.-Floride ; Roy, M.-A.-Yvonne ; Blanchet, M.-A.-Luména ; Bernatchez, M.-Joséphine-E. ; Goupil, Maria-A.-A. ; Chabot, M.-Albertine ; Gagné, M.-Anne-Esther ; Parent, M.-Agnès ; Lecours, Marie-Salomé ; Samson, M.-Léa ; Gagnon, M.-A.-Céline ; Jean, M.-Emma ; Tremblay, M.-A.-Anatole ; Dancause, M.-Joséphine-Virginie ; Bluteau, Sophie ; Bois, M.-Anna ; Garneau, Maria-Eolida ; Drolet, M.-Alice ; Lavallée, M.-Bernadette ; Bélanger, Marie-Louise ; Desjardins, M.-Corinne ; Trudel, M.-A.-Ernestine ; Bélanger, Aurore ; Lamarre, M.-Arthémise ; Frigon, M.-Rose-Indianna ; Marcotte, M.-Eve-Aline ; Paquin, M.-Tarsile ; Perreault, M.-Adelphine ; Chrétien, M.-Joséphine ; Faucher, M.-Joséphine ; Guérin, M.-Delvina ; Caron, M.-Anna ; Fournier, M.-Lse-Alma ; Auger, M.-Angéline ; Robichaud, M.-Anna-Virginie ; Chabot, M.-A.-C.-Alice ; Fournier, M.-Clarida.

Elémentaire français.—Distinction.—Hamel, M.-Eugénie ; Desrochers, M.-Yvonne ; Pelletier, M.-Angéline ; Demers, Joséphine ; Beaudet, M.-Léonie ; Croteau, Marie-Arth. ; Rouillard, M.-Estelle ; Roy, M.-Emma ; Fournier, M.-Elmire ; Couture, M.-L.-Alma ; Nadeau, M.-Emélie-Anna ; Caron, M.-Lse-Bernadette ; Gosselin, M.-Angéline ; Morin, M.-Rose-Anna ; Roy, M.-S.-Alice ; Labonté, M.-Emma ; Cloutier, M.-Amanda ; Gosselin, M.-Octavie ; Côté, M.-Malvina-Léophile ; Morin, M.-Blanche-Hélène ; Chamard, M.-A.-Elmina ; Labrie, M.-Albertine ; Bouchard, M.-Lætitia ; Prévost, Marie-Louise ; Lemelin, M.-Lodowiska ; Marquis, M.-Blanche ; Chabot, M.-Imelda ; Nadeau, M.-Amanda ; Boucher, Marie-C. ; Boissonneault, M.-Phil.-Eva ; Drolet, M.-Anna ; Dion, M.-Bernadette ; Robitaille, M.-Lse-Amarilda ; Beaulieu, M.-Jeanne ; Caron, M.-Joséphine ; Ferland, Maria-J. ; Dionne, Marie-Anne ; Bélanger, Marie-Louise ; Raymond, M.-Eugénie ; Boucher, M.-Ernestine ; Dumaine, M.-Anna ; Lamontagne, M.-Joséphine ; Lévesque, M.-A.-Délina ; Dumais, M.-Anne ; Fournier, M.-Anne-D. ; Ouellet, M.-A.-Ernestine ; Desjardins, M.-Bl.-Bernadette ; Sylvestre, M.-E.-Joséphine ; Roy, M.-C.-Alphonsine ; Blanchet, M.-Emma-Alexina ; Frigon, Marie-Anne ; Demers, M.-Zénaïde ; Payer, M.-Eugénie ; Tremblay, M.-Alice ; Bouchard, Marie-Louise ; Caouette, M.-Delfrose ; Gaudreau, M.-Régina ; Racette, M.-Antoinette ; Bélanger, M.-Aline ; Hamel, M.-Aline ; Hébert, M.-Valérie ; Dionne, M.-Georgiana-E. ; Demers, M.-E.-Alice ; Dufresne, M.-E.-A.-Georgiana ; Leclerc, M.-Eva-Emélie ; Labrecque, M.-Rose-Anna ; Thibaudeau, M.-Laure ; Langlois, M.-E.-Cordélia ; Bourassa, M.-A.-Georgiana.

TROIS-RIVIERES

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Dusablon, Maria-G. ; Trudel, M.-Noéma ; Lanouette, M.-Corine ; Richard, Marie-Anne ; Cormier, Eléda-F. ; Adam, M.-Année ; Rocheleau, Rachel ; Ebacher, M.-Aug.-Alex.-Bernad. ; Héroux, M.-Bella ; Bordeleau, M.-Sophia-Alma ; Bordeleau, M.-Eva-Albertine ; Laquerre, M.-Evelina ; Fortier, M.-Amarillis ; Roberge, M.-Rose-Anne ; Mailhot, M.-Jeanne ; Massé, M.-Anne-E. ; Pepin, M.-Eugénie ; Deveau, M.-Hedwidge ; Gervais, M.-Délia.

Elémentaire français.—Distinction.—Rivard, M.-Geneviève ; Gagnon, M.-Bernadette ; Cyrène, M.-Anne-Bernadette ; Tessier, M.-Alphonsine ; Saint-Pierre, M.-Arlina.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Laquerre, M.-Albertine.

NICOLET

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Prince, M.-E.-Bernadette ; Martel, M.-Julienne ; Paul, M.-Anne ; Dessert, M.-Corinne-Eva ; Tourigny, M.-Gracia ; Désilets, M.-Rosa ; Lambert, M.-Blanche ; Salvas, Marie-Ange ; Lebel, M.-Virg.-Joséphine ; Babineau, M.-Agnès ; Dolbec, Rose-Antonia ; Deshaies, M.-A.-Claire ; Martel, M.-Béatrix ; Houle, M.-Eva ; Rousseau, M.-Georgianna ; Caron, Rose-A.-Marie-Ange ; Dubuc, M.-Alida-Corinne ; Florent, M.-Libentia ; Paquette, M.-Rose-Anna ; Lauzière, M.-Arsénia.

Elémentaire français.—Distinction.—Girard, Marie-Laura ; Jutras, M.-Odélie-Cécile ; Trudel, Maria-Eveline ; Côté, M.-Almézime ; Proulx, M.-Jeanne-Anysie ; Guèvremont, M.-Lse-Anna ; Turcotte, Florida ; Turcotte, M.-Régina ; Mailhot, Florette ; Baril, M.-A.-Alice ; Monfette, M.-Anastasia ; Boisvert, M.-Laura-R. ; Biron, Marie-Louise-A. ; Grenier, M.-Dianna ; Béliveau, M.-Anna ; Lauzière, M.-E.-Corona ; Grégoire, M.-Berthe-L. ; Parenteau, M.-R.-Hélène ; Cartier, M.-Albertine ; Lanouette, Marie-Louise ; Toupin, M.-Rachel ; Doucet, M.-Eva-Albertine ; Poirier, M.-Dorila-Ida ; Béliveau, M.-Anna ; Béliveau, M.-Clorine ; Demers, M.-Flora-Ida ; Doucet, M.-Lse-Aurore ; Vincent, M.-Antoinette ; Richard, M.-Lydia ; Blanchette, M.-Sara ; Bonin, M.-Anne-Claire ; Brassard, Alice ; Désilets, M.-A.-Léontine ; Verville, M.-Antonia ; Lafleur, M.-Amanda ; Gélinas, Clara ; Massé, M.-Bernadette ; Pratte, Mary-Corine ; Poisson, M.-Laura-Alvina ; Désilets, M.-Adélie-Régina ; Champou, M.-F.-Berthe ; Marcotte, M.-Blanche ; Lauzière, M.-Victoria ; Fleury, M.-Blanche-Irène ; Vanasse, M.-Victoria ; Plourde, M.-D.-Bernadette ; Guimond, Marie-Anna ; Plourde, M.-Eva ; Allard, M.-A.-Corinne ; Simoneau, M.-Rosia.

ST-HYACINTHE

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Jodoin, M.-Hosanna ; Houle, Edouardina ; Pelletier, Aline ; Champagne, M.-Exina ; Bouvier, M.-Rose-Victorine ; Viens, M.-Exérine ; Michaud, M.-Anne ; Lafleur, M.-Anny ; Desmarais, M.-Laura ; Beaudry, M.-Lse-Clothilda ; Guertin, M.-Azélie-A. ; Chicoine, M.-Eva-Berthe ; Desnoyers, M.-Rose-Blanche ; St-Germain, M.-Rose-Alba ; Roy, M.-Anne-C. ; Paulhus, M.-A.-Alexandrina ; Leclair, M.-Bernadette ; Bruneau, A.-Rose-de-Lima ; Chabot, M.-Rose-Alma ; Joyal, Rose-Parmélie ; Crépeau, Emma-C. ; Chapdelaine, M.-Antoinette ; Désautels, M.-Claudia ; Larochelle, Catherine ; Desnoyers, M.-Bernadette ; Bienvenu, Rose-Anna ; Dutilly, Marie-M.-C.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—McMahon, Emma-Anna.

Elémentaire français.—Distinction.—Morin, M.-Rosalie-E. ; L'Etoile, M.-Victoria ; Maynard, Maria-L.-A. ; Ménard, M.-Blanche-A. ; Vincent, M.-Lse-Alice ; Loisele, M.-Philomène ; Vallières, Marguerite ; Forcier, M.-Lse-Alexandrina ; Poutré, M.-Joséphine ; Dansereau, M.-Rose-Emélie ; Racicot, M.-Rose-Anna ; Ledoux, M.-Rose-Alma ; Prince, M.-Régina ; Messier, M.-Rose ; Bernier, M.-Ernestine ; St-Martin, Céline ; Sansoucy, M.-H.-Bernadette ; Gaumond, M.-B.-A.-Cérina ; Bonneau, M.-Anne ; Bisson, M.-Orise-Donalda ; Bénard, Marie-Anna ; Hubert, M.-Rose-Aimée ; Messier, M.-Anne-Berthe ; Chartier, M.-Arzima ; Gaudette, M.-Déliose.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Boulay, M.-Joséphine

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Provost, M.-Florida.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Dumaine, M.-A.-Clara.

STE-MARIE

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Turgeon, M.-Amanda-Emilie ; Busque, M.-Azilda ; Roy, Marie-Louise ; Couture, M.-Yvonne-Alice ; Dutil, M.-Armandine ; Bolduc, M.-Délia ; Vachon, M.-Diana ; Fournier, M.-Joséphine ; Sylvain, Marie-Almanda ; Rouillard, M.-Claire-E. ; Lantagne, M.-Hel-Delvina ; Vallières, M.-Clara-Zéph. ; Métivier, M.-Philomène ; Blais, M.-Amanda ; Roy, M.-Georgianna ; Bernard, M.-Emma ; Busque, Marie ; Rodrigue, M.-Adéline ; Bolduc, M.-Noémi ; Poulin, M.-Laura ; Poulin, M.-Rosanna ; Drouin, M.-Anne ; Bélanger, M.-Amanda ; Bolduc, M.-Anne ; Béland, M.-Rose-Anna ; Veilleux, M.-Georgianna ; Laliberté, M.-Blanche ; Nadeau, Marie-Alfréda ; Boulanger, M.-Anna-Lucia ; Boutin, M.-Joséphine ; Bernard, M.-Hectorine-Béatrice ; Bergeron, M.-Léont.-Albina ; Asselin, M.-Anne-Alphonsine ; Lacombe, M.-Anne ; Veilleux, M.-Alvine.

Elémentaire français.—Distinction.—Provost, M.-Rose-Anna ; Gravel, M.-Delphine ; Paradis, M.-Lydia ; Savoie, M.-Anna ; Quirion, M.-Alvine ; Drouin, Marie-Louise ; Plante, M.-Alma ; Longchamps, M.-Lse-Ombéline ; Berthiaume, M.-M.-Dianna ; Rhéaume, M.-Philomène ; Lapointe, Maria-Clara ; Simard, M.-A.-Armoza ; Bégin, M.-Claire-J. ; Bisson, Marie-Louise ; Marceau, M.-Emmelie ; Larochelle, Marie-Louise-D. ; Turcotte, M.-Anne-Louise ; Labbé, M.-Théofita ; Bercier, M.-Anne ; Paradis, M.-Evangéline ; Dion, M.-Lse-Georgianna ; Gagné, M.-Blanche ; Caret, M.-Valéda ; Roy, Marie-Louise ; Grondin, M.-Valéda ; Doyon, M.-Léda ; Grenier, M.-Idola ; Lessard, Céline ; Bureau, M.-Dorilda ; Roy, M.-Corinne ; Gilbert, M.-Léa ; Couture, M.-Célanire ; Pomerleau, M.-Ombéline ; Doyon, M.-Lucie-Joséphine ; St-Pierre, Marie-Louise ; Jolicœur, M.-Anne-Corinne ; Moreau, M.-Délia.

RIMOUSKI

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Gendron, Rose-Anna ; Gendron, Elmire-Emilie ; Richard, M.-Lse-Eugénie ; Bourget, Cécile ; Lévesque, Rose-Anna ; Paradis, M.-Anne ; Dubé, M.-Emélie ; Morin, M.-Elise ; Gagnon, M.-Bernadette ; Smith, Marie-Louise-Lydia ; Canuel, M.-Clara-Eva ; Côté, M.-Célanire-Elmire ; Banville, Marie-Marg.

Elémentaire français.—Distinction.—Pouliot, M.-Amanda ; Ouellette, M.-Amé-
lina ; Keable, Marie-Eve ; Gagné, M.-Emilienne ; Chamberland, Marie ; Richard, Ma-
rie-Adéline ; Banville, M.-Berthe-Eugénie ; St-Amand, M.-Rose-Anna ; St-Laurent,
M.-Flore.

SHERBROOKE

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Berthelette, Alix-Cél.-Rose-Alba ; Gaucher,
Régina-Donalda ; Vermette, Marie-Louise ; Morin, M.-Léontine ; Vincent, M.-Dé-
lia ; Blais, M.-Anna-Bella ; Boulay, M.-Rose-Alma.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Morin, Laura-Elizabeth.

Elémentaire français.—Distinction.—Hébert, M.-Laura-Juliette ; Duquette, A-
gnès-Audémire ; Biron, M.-Anne-Irène ; Audette, Marie-Louise ; Lamoureux, Déli-
ma ; Gervais, M.-Lse-Dora ; Courtemanche, M.-Albina ; Rivard, M.-Marguerite-Adè-
le ; St-Pierre, M.-R.-de-L.-Noëlia ; Hébert, M.-Alma-Alexina ; Godbout, M.-Rose-An-
na-Dolosa ; Demers, M.-Joséphine-Albina ; Perrault, M.-Rosanna-Wil. ; Phénix, M.-
Anne-Amanda-Aurée ; Barbin, M.-Anne-Sophie ; Laguë, M.-Mélina ; Champoux, M.-
Anne ; Brunel, M.-Aurélia ; Bisson, Marie-Anne ; Côté, M.-Az.-Evangéline.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Todd, Rose-Eveline.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Ledoux, Marie-Eloïse ; Mullaïre,
M.-Emma ; Chartier, M.-Déli-ma ; Dion, M.-Anne.

VALLEYFIELD

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Pouliot, Marie-Louise-Berthe ; Bariteau,
M.-Agnès-Calitius ; Poirier, M.-Alice ; Daoust, M.-Albina ; Courville, M.-Rose-Lau-
rence ; Giroux, M.-Malvina-Alex. ; Mathieu, M.-Lédée-Georg. ; Sauvé dit Laplante,
Maria-Alma ; Jenneau, M.-Anne-Georgianna ; Thibault, M.-Eulodie ; Poirier, M.-Léo-
nide ; Thibault, M.-Eulodie.

Elémentaire français.—Distinction.—Laberge, M.-Joséphine ; Poissant, Léonie-
Eveline ; Leduc, M.-Lucienne ; Cazalais, M.-Alda-Céline ; Lalonde, M.-Joseph-Clai-
re ; Brunet, M.-Anne ; Dandurand, Berthe ; Lévasseur dit Carmel, Graziella ; Perron,
M.-Valérie.

Elémentaire anglais et français.—Distinction.—O'Sullivan, M.-Cécilia.

VICTORIAVILLE

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Matte, M.-Antoinette-Germ. ; Croteau, M.-
Emélie ; Morrissette, M.-Emma ; Michel, M.-Anne ; Béland, M.-Eva ; Poitras, M.-
Fab.-Humbéline.

Elémentaire français.—Distinction.—Bou langer, M.-Elizabeth ; Champoux, M.-
Joseph-Cordélia ; Lainesse, Anna-Marie ; Biron, Rose-Anna-Dorilla ; Lamy, M.-An-
ne ; Morin, Rosanna ; Proulx, Alice-Catherine ; Fréchette, M.-Anny ; Roux, M.-Flo-
rida ; Desharnais, M.-Dul.-Régina ; Provencher, M.-Aurore-Elodie.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Caron, Aurore.

HULL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Charette, Marie-Sara.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Morissey, M.-Johanna ; Cavan, Elizabeth ;
Grégoire, Emérentienne ; Dav, Marg.-Bridget-Gertrude.

Elémentaire français.—Distinction.—Labelle, Marie-Rose.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Lavergne, M.-Elizabeth ; Cooligan, Ann-
Ethel ; McCoy, Mary-Helena.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Pléau, Johannah.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Pagé, Olive.

FRASÉRVILLE

Elémentaire français.—Satisfaisant.—St-Onge, M.-Adèle-Laure ; Chamberland, M.-Aimée-Angéline ; Ouellet, M.-Rose-Anna-Alma ; Dumais, M.-Amanda ; Charron, Marie-Anne ; Dionne, M.-Corinne-Dorilda ; Michaud, Marie-Philomène ; Richard, M.-Léonie ; Bérubé, M.-Anne-Georgianna ; Moreau, M.-Célanire ; Laplante, M.-Léocadie ; Boucher, Marie-Alma ; Côté, M.-Anne-Elis.-Bernadette.

Elémentaire français.—Distinction.—Tardif, M.-Anna-Hermine ; Bourgault, Marie-Louise ; Bouchard, M.-Eug.-Victoria ; Roussel, M.-Anna-Lætitia ; Beaulieu, M.-Luména ; Bérubé, Marie-Louise ; Bourgault, M.-Euphémie.

FARNHAM

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Lasnier, M.-Lucias-Aurore ; Plouffe, Rose-Réséda ; Lebeau, M.-Lse-Eva ; Morissette, Delvina-Clérina-Rég. ; Dionne, M.-Claudia ; Houle, M.-Bernadette-Aug. ; Chabot, M.-Lse-Nélia ; Gagnon, M.-Philomène-Dolorès ; Larocque, M.-Alexia-Adonia ; Desmarais, M.-Aurore-Rose-Alba ; Beauregard, M.-Anne-Blanche ; Lamoureux, M.-Fédora ; Campbell, M.-Euphémie-Eulalie ; Martel, M.-Sylvia.

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—Enright, M.-L.-Elizabeth ; Cleary, Alice.

Elémentaire français.—Distinction.—Cadieux, M.-Dorilla-Aurore ; Morasse, M.-Alma ; Choquette, Agnès-Bl.-Athénaïse ; Ruel, Maria-Amélia ; Larocque, Maria-Albina ; Lareau, M.-Lse-Arzélie ; Richard, M.-Anne ; Blain, M.-Victoria ; Gagnon, M.-Lydia-Elmire.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Meunier, M.-Anne-Béatrice.

ST-FERDINAND

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Mailhot, M.-Lse-Rachel ; Galarneau, M.-Emilie-Corona ; Huard, M.-Anne ; Levasseur, M.-Lse-Claire ; Comtois, M.-Anne-Léopoldine ; Martel, Marie-Emilie-A. ; Carrier, M.-Rose-de-Lima ; Roy, M.-Stella-Éléonore ; Fortier, Marie-Anne ; Samuel, Maria-Anne-Adélaïde.

Elémentaire français.—Distinction.—Dion, M.-Éléonore-Alice ; Mercier, M.-Anne-Henricia ; Couture, M.-Alma-Augustine, Dion, M.-Anne-Alexina ; Lemieux, M.-Délia-Corinne ; Pinet, F.-Rébecca ; Goulet, F.-Bernadette ; Lapierre, M.-Cam.-Isabella ; Lemoine, Marie-Olivine ; Lamothe, Marie-Louise ; Savoie, Philomène-Amanda ; Labonté, M.-Anna-Délia ; Normand, M.-Amanda.

CARLETON

Elémentaire français.—Distinction.—Guité, F.-Albertine.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Ste-Croix, F.-Berthe-Alice ; Isaac, Margaret ; Harriman, Susanna.

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Lavoie, M.-Mélanie.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Thibodeau, M.-Anne-Lucie ; Bernard, M.-Béatrice ; Normandeau, M.-Lse-Amanda ; Foley, F.-Jane-Alvine ; Gauthier, M.-Angélie ; Gauthier, M.-Anne ; Jones, Agnès-Jane.

Elémentaire anglais et français.—Distinction.—Driscoll, Catherine.

CHICOUTIMI

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Simard, M.-Emelda ; Menier, M.-Clara ; Tremblay, Marie ; Simard, Rose-Anna, Gauthier, M.-Rosalie-Juliette ; Villeneuve, M.-Lse-Elmire.

BAIE-ST-PAUL

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Harvey, M.-Edée ; Dufour, M.-Anne-Eva ; Tremblay, M.-Corinne-Eugénie ; Desgagné, Elida ; Tremblay, M.-Judith-Alma ; La-
berge, Marie-Antoinette ; Tremblay, M.-Laura ; Tremblay, M.-Emma-Cécilia.

Elémentaire français.—Distinction.—Gilbert, M.-Laura-Eugénie ; Bouchard, M.-Lse-Amélia ; Thibault, Marie-Louise ; Tremblay, M.-Corine ; Côté, M.-Arth-Luci-
Tremblay, M.-Elizabeth-Vict. ; Allard, M.-Alice-Albertine ; Lapointe, M.-Irène-Eve.

ROBERVAL

Elémentaire anglais.—Distinction.—Lévesque, M.-Lés-Aurore.

MONTEBELLO

Elémentaire français.—Satisfaisant.—Louisseize, M.-Béatrice-Déliska ; Bourgeois,
M.-Angéline ; Séguin, F.-Aldona ; Malette, Laurenza ; Guay, M.-Georgiana-Luce.

Elémentaire français.—Distinction.—Daoust, M.-Odiana.

Elémentaire anglais.—Distinction.—Ethier, Marie-Antoinette.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Désabrais, M.-Valentine.

PORTAGE-DU-FORT

Elémentaire anglais.—Satisfaisant.—McCormick, Almira ; Kennedy, Mary-Ger-
trude ; Furlong Mary-Teresa ; Kelly, Margaret-Regina ; Slattey, H.-Annie ; Morris,
Rose-Mary ; McDonell, Elizabeth ; McDonell, Etta ; Bowie, Claire-M.-Teresa.

Elémentaire anglais.—Distinction.—O'Hare, Mary-Elizabeth.

Elémentaire anglais et français.—Satisfaisant.—Pleau, Marie-Ada.

Elémentaire anglais et français.—Distinction.—Needham, Frances-Car.

STE-ANNE-DES-MONTS

Elémentaire français.—Satisfaisant.—L'Etourneau, M.-Alice ; Mimeault, M.-Clo-
tilde

Elémentaire français.—Distinction.—Vigneault, M.-Lse-Florida ; Henley, M.-A-
Alvine ; Richard, M.-Olympe-Aimée ; Pelletier, M.-Rose-Bernadette ; Lemieux, M.-
Anne-Clara ; Létourneau, Maria-Stella ; Packwood, M.-Ida-Edwige.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—L'Abbé, M.-Amanda ; Lemieux,
M.-Aimée.

POINTE-AUX-ESQUAUX

Elémentaire français.—Distinction.—Cormier, M.-Obélina ; Boudreau, M.-Bella.

HAVRE-AUX-MAISONS

Elémentaire français et anglais.—Satisfaisant.—Vigneault, Marie-Ida.

Elémentaire français et anglais.—Distinction.—Chiasson, M.-Cléopée ; Arseneau,
M.-Sylvie ; Cormier, Marg.-Cécilia ; Giasson, M.-Zélia.

ST-JOVITE

Elémentaire français.—Distinction.—Lajeunesse, M.-Albina.

NEW-CARLISLE

Elémentaire français.—Distinction.—Ferlatte, M.-Geneviève.

Convention des institutrices du diocèse de Sherbrooke

Du 22 au 27 août dernier, les Institutrices du diocèse de Sherbrooke ont été réunies en convention, à Sherbrooke, au couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Voici le programme officiel de la convention :

« 1er jour :—lundi, 22 août, à 7.30 du soir.—Ouverture de la convention au couvent des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique. Discours de circonstance.

2e jour : mardi, 23 août, à 8.30 du matin.—Conférence par M. Napoléon Brisebois, professeur à l'École normale Jacques-Cartier. Sujet : *L'enseignement de la grammaire*. 10 heures du matin.—Conférence par M. Nérée Tremblay, professeur à l'École normale Laval. Sujet : *L'enseignement intuitif à l'école primaire*... 2.30 heures de l'après-midi.—Conférence par M. A.-B. Charbonneau, instituteur de Montréal, Sujet : *La méthodologie*.

3e jour :—mercredi, 24 août, à 8.30 heures du matin.—Conférence par M. Leblond de Brumath, principal de l'Académie commerciale de Montréal. Sujet : *L'enseignement de l'histoire du Canada à l'école primaire*. 10 heures du matin.—Conférence par M. Chs Lefèvre, professeur de dessin à l'école normale Laval. Sujet : *Le dessin*. 2.30 de l'après-midi.—Conférence par le même. Sujet : *Le dessin* (suite).

4e jour :—jeudi, 25 août, à 8.30 du matin.—Conférence par l'abbé J.-A.-H. Gignac. Sujet : *L'enseignement du cathéchisme à l'école*. 10 heures du matin.—Conférence par M. Ahern, professeur à l'école normale Laval. Sujet : *L'Enseignement de l'arithmétique*. 2.30 de l'après-midi.—Conférence par M. Nansot, inspecteur d'écoles. Sujet : *Du besoin d'activité chez les enfants. Comment concilier ce besoin avec les exigences de la discipline*.

5e jour :—vendredi, 26 août, 8.30 du matin.—Conférence par M. Frs Liénard, directeur de l'Académie Laurier, Montréal. Sujet : *Des leçons de choses*. 10 heures du matin.—Conférence par M. O.-E. Dallaire, conférencier agricole. Sujet : *De quels moyens dispose l'école primaire pour développer le goût de l'agriculture chez les enfants de la campagne*. 2.30 heures de l'après-midi. Conférence par M. Adjutor Rivard, professeur d'élocution à l'Université Laval. Sujet : *De la lecture à haute voix*.

6e jour :—samedi, 27 août, à 9 heures du matin.—Clôture de la convention. »

La convention fut ouverte dans la grande salle du couvent des Dames de la Congrégation par le *Veni Sancte Spiritus* récité par Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke. Deux cent institutrices et cinquante religieuses, venues des différents points du diocèse de Sherbrooke, assistaient au Congrès.

Assistaient à la séance d'ouverture : S. G. Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke ; l'honorable P. B. de la Bruère, Surintendant de l'Instruction publique ; l'honorable A. Robitaille, Secrétaire de la Province ; plusieurs membres du clergé ; MM. les conférenciers ; M. T. Stenson, membre du Conseil de l'Instruction publique ; M. le Dr Pelletier, député de Sherbrooke.

M. le Surintendant de l'Instruction publique ouvrit la convention par le discours suivant :

« Monseigneur,

Monsieur le Ministre.

Mesdames et Messieurs,

Au mois de mai dernier, Sa Grandeur Mgr Larocque exprima au comité catholique du conseil de l'Instruction publique réuni en session, le désir de voir se tenir, cet été, dans sa ville épiscopale, une réunion des institutrices du diocèse de Sherbrooke, pour continuer la série des conventions pédagogiques qui ont eu lieu à Montréal et à Qué-

bec les années passées. Une résolution conforme à ce vœu fut adoptée par le comité et soumis à l'approbation du gouvernement qui, saisissant bien toute l'importance de cette idée, voulut en assurer la réalisation en votant les fonds nécessaires à son exécution.

Il m'est infiniment agréable d'ouvrir, ce soir, ce congrès pédagogique en présence du vénérable évêque de Sherbrooke qui voit ses vœux se réaliser, et en présence aussi de l'Honorable M. Robitaille, secrétaire de la Province, lequel, afin de témoigner sa profonde sympathie aux membres du corps enseignant, a fait trêve à ses nombreuses occupations pour venir ici rehausser par sa présence l'éclat de la convention.

A ces distingués personnages et à tous ceux qui nous font l'honneur d'assister à cette séance d'ouverture, j'offre au nom des institutrices ici présentes et en mon nom comme chef du département de l'Instruction publique, l'expression de notre profonde reconnaissance.

Je viens de dire qu'il m'était très agréable de présider cette convention. Veuillez croire que ce n'est pas de ma part une phrase banale, mais l'expression absolument sincère du sentiment que j'éprouve. Je ne suis pas étranger ici et Sherbrooke ne m'est pas inconnu ; j'ai habité cette ville alors que j'étais jeune homme et j'ai conservé de cet endroit charmant et pittoresque des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Car vous le savez, les souvenirs de jeunesse sont les plus durables. J'étais venu ici il y a de cela quarante-six ans, apprendre la langue anglaise.

Un demi-siècle pour une ville comme Sherbrooke, c'est déjà assez long. La colonisation des cantons de l'Est n'avait pas, à cette époque, le développement merveilleux qu'elle offre aujourd'hui. Assis fièrement sur son rocher, Sherbrooke avait déjà un air fort distingué ; les cascades du Magog faisaient concevoir de grandes espérances sur l'avenir industriel de cette localité, mais la ville avait encore peu d'étendue. Habitée en grande partie par des personnes de langue anglaise, l'élément français y était sans influence, car il ne comptait ni marchands, ni hommes appartenant aux professions libérales, ni journaux ; mais il avait à sa tête un prêtre animé d'un grand zèle, possédant la confiance des hommes d'affaires de l'endroit et désireux de faire de Sherbrooke une ville qui put devenir le centre religieux et intellectuel de la fertile région qui s'étendait des limites des anciennes seigneuries aux frontières de la République voisine. Je veux parler du Vénérable M. Alfred Dufresne, qui plus tard, devint le vicaire-général de ce diocèse, lors de sa fondation.

Quand j'arrivai à Sherbrooke, l'église était bâtie et le couvent venait d'être fondé. Sur le terrain où s'élève le majestueux édifice du Séminaire de St-Charles Borromée, il n'y avait qu'une école élémentaire dirigée par deux ecclésiastiques du collège de St-Hyacinthe. C'était en 1858.

Quelle transformation s'est opérée depuis. Avec l'accroissement de la population, le commerce grandi, l'industrie a pris beaucoup de développement ; l'église paroissiale s'est vue érigée en cathédrale, la petite école est devenue séminaire et la maison d'éducation dans laquelle nous sommes réunis a pris des proportions superbes qui indiquent la grandeur de l'œuvre accomplie dans ce coin du Canada par les Filles de Marguerite Bourgeoise.

Je vous ai rappelé les humbles débuts de l'établissement religieux et scolaire de Sherbrooke et ce n'est pas sans une émotion vivement sentie que je l'ai fait, car j'y vois un progrès dont nous avons tous raison de nous enorgueillir et pour lequel nous sommes en grande partie redevables au clergé du pays et aux femmes dévouées qui, sous l'humble habit de la religieuse, depuis bientôt trois siècles, ont façonné le cœur et l'intelligence de nos mères et de nos épouses.

Et vous institutrices qui m'écoutez, vous serez les premières, j'en suis sûr, à donner votre approbation à mes paroles, car vous avez, pour la plupart, puisé dans ce couvent de Sherbrooke, ou dans des maisons d'éducation semblables, l'Instruction qui vous a permis de vous livrer à l'enseignement. Aussi, cette réunion, dans un tel lieu, aura pour vous un charme particulier, elle sera un rayon réconfortant de lumière au cours de votre laborieuse carrière, et vous en emporterez d'agréables et salutaires impressions. Quel que soit l'endroit que vous habitiez, vous vous souviendrez de la semaine du 22 août 1904. Vous allez puiser ici un enseignement de quelques jours seulement, il est vrai, les résultats cependant en seront précieux au point de vue pédagogique, et

le bonheur que vous allez goûter dans cette vie de communauté où tout vous rappellera les années de couvent, va jeter dans votre âme une semence d'autant plus fructueuse qu'elle aura pour la faire croître la tendre rosée des souvenirs du jeune âge et la chaude et sympathique réception des directrices de cette maison.

Dès demain matin, mesdames, vous allez vous mettre à l'œuvre, écouter très attentivement les conférences que des professeurs très expérimentés ont été priés de vous donner, et vous ne manquerez pas de prendre sur les matières développées devant vous des notes que vous pourrez plus tard consulter avec profit.

Je n'ai pas à vous exposer le programme de la convention, vous le connaissez déjà et vous avez pu constater qu'il embrasse dans ses grandes lignes, tout le cours d'études des écoles primaires. On vous parlera des principes généraux de la méthodologie, de l'enseignement du catéchisme, de la grammaire, de l'arithmétique et de l'histoire. On traitera devant vous de l'utilité des leçons de choses, des procédés à employer pour enseigner le dessin d'une manière pratique et profitable.

Il est un autre sujet dont il sera aussi question au cours des conférences et sur lequel je crois devoir appeler tout spécialement votre attention. C'est l'agriculture.

Vous enseignez pour la plupart dans les écoles de campagne, à des enfants qui se destinent à la culture de la terre. Il importe, par conséquent, que votre enseignement soit imprégné de notions agricoles. Vous avez pour cet objet dans le manuel que les Frères de l'Instruction chrétienne ont publié, tout un magnifique programme. Vous pourriez au besoin l'employer comme livre de lecture, interrogeant vos élèves sur ce qu'ils ont retenu de cette lecture et sur les explications que vous leur avez données.

Je ne voudrais pas empiéter sur le domaine du conférencier agricole, laissez moi pourtant vous dire que tout en enseignant à l'enfant, vous devez vous faire une obligation de lui parler de temps à autre, en classe et hors de la classe, de l'indépendante carrière du cultivateur, de lui faire comprendre les avantages d'une bonne culture et l'heureuse influence de la vie agricole sur les mœurs et l'esprit de famille.

Cet enseignement de vive voix donné de façon constante à l'enfant, pendant son séjour à l'école, lui ferait acquérir une foule de connaissances utiles et développerait chez lui un goût tout particulier pour l'art agricole.

Ce que je vous dis en ce moment est, ce qu'il me semble, de grande importance, car vous savez, mesdames, que c'est sur la classe rurale encore plus que sur la population des villes que repose le fondement de notre nationalité. Si l'air qu'on respire à la campagne est plus vivifiant parce qu'il est plus pur, l'atmosphère morale y est aussi plus saine, et quoique nos villes aient produit des hommes fort distingués, il est digne de remarquer toutefois que le plus grand nombre de ceux qui ont fait l'ornement du clergé, de la magistrature et de l'arène politique dans notre pays, ont vu le jour au sein de nos paroisses, dans des familles de cultivateurs.

Un dernier mot.

La carrière que vous avez choisie, mesdames, est une belle et noble carrière, car votre tâche ne consiste point à faire parcourir aux enfants le programme d'études ; elle a une portée beaucoup plus large. Vous élevant au dessus du terre-à-terre de la routine, vous devez embrasser de vastes horizons. En effet, comme vous remplacez à l'école le père et la mère de famille, votre mission dépasse les bornes de l'instruction proprement dite, puisqu'elle a pour but de former le caractère de l'enfant, de corriger ses défauts et de diriger son cœur vers la pratique des vertus chrétiennes. Je pourrais vous dire que vous avez charge d'âmes, car l'avenir d'un homme dépend dans une bonne mesure de la formation intellectuelle et morale qu'il a reçue à l'école primaire.

Ces choses, vous les savez. Les conférences que vous entendrez cette semaine en vous les rappelant avec une insistance voulue à votre mémoire, vous donneront un courage nouveau pour rendre votre enseignement aussi efficace que possible.

J'espère, et je ne doute pas que cet espoir se réalise, que les échos de ce congrès pédagogique se repercuteront de collines en collines par tous les Cantons de l'Est et que les commissions scolaires en constatant les heureux résultats de votre présence à cette convention n'en comprendront que mieux, elles aussi, l'importance de vos devoirs et la noblesse de votre mission.»

L'honorable M. A. Robitaille, Secrétaire de la Province, prononça aussi un discours très intéressant ; nous le publierons en entier dans la prochaine livraison.

M. le Dr Pelletier, député de Sherbrooke, fut ensuite invité à adresser la parole. Il recommanda aux institutrices l'enseignement de l'hygiène, et surtout la pratique de l'hygiène.

M. Pelletier fut suivi par M. Stenson, membre du Conseil de l'Instruction publique. M. Stenson insista sur la nécessité de former des citoyens intègres et des femmes fortes. Il parla aussi longuement de l'importance des conférences pédagogiques.

S. G. Mgr Larocque termina la série des discours par un entretien familial. Sa Grandeur a dit d'abord tout le bonheur qu'elle éprouvait de voir les institutrices en convention. Elle énuméra les principales qualités de l'institutrice, dont la principale est l'amour chrétien que l'éducateur doit avoir envers les enfants. Mgr Larocque dit aussi aux institutrices combien il importe pour elles de se mettre au courant des meilleures méthodes d'enseignement. Il fit aussi un éloge bien mérité des communautés enseignantes de son diocèse. Puis Sa Grandeur invita l'assistance à passer dans la chapelle du Couvent pour le chant du *Veni Creator*. On entonna ensuite le cantique : " Nous vous invoquons tous, " puis l'évêque donna la bénédiction solennelle.

Le lendemain commencèrent les conférences indiquées plus haut.

Dès aujourd'hui, nous sommes en mesure d'annoncer que nous publierons les conférences de MM. Leblond de Brumath, Frs Liénard, O. E. Dallaire et Adjudant Rivard. Celles de MM. Nansot, Lefèvre et Ahern ont paru dans *L'Enseignement primaire* de 1902-1903.

La convention de Sherbrooke a été un succès véritable. Les institutrices ont su apprécier les travaux qui leur ont été soumis, et elles se rappelleront toujours la générosité du gouvernement, la gratitude des distingués personnages qui ont patronné la convention. Surtout elles n'oublieront jamais l'aimable bonté dont les Révérendes Sœurs de la Congrégation Notre-Dame les ont entourées.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LE PREMIER EVEQUE DE JOLIETTE

Mgr Alfred Archambault, vice-recteur de l'Université-Laval, à Montréal, vient d'être élevé à la haute dignité épiscopale. Appelé par sa Sainteté Pie X à gouverner l'Eglise naissante de Joliette, Mgr Archambault saura réaliser les espérances du Pape. Au nouvel élu, *L'Enseignement Primaire* offre ses hommages les plus respectueux.

AUX PRIERES

— M. l'abbé Roch Magnan, curé de Muskegon, Michigan, décédé le 12 de juin à Rome. M. l'abbé Magnan a publié récemment une série de livres de lecture très appréciée. C'était un apôtre doublé d'un patriote.

— M. l'abbé Chs Trudelle, ancien aumônier de l'Hôpital du Sacré-Cœur, décédé en juillet dernier à l'âge de 82 ans. Ce représentant d'une autre époque laisse des écrits importants. C'était un *Canadien de race* qui avait su puiser son patriotisme aux sources de notre histoire nationale.

— Le Révérend Frère Paulian, directeur de l'école des Frères des Ecoles Chrétiennes de Saint-Jean-Baptiste de Québec depuis 23 ans. C'était un éducateur dans toute la force du mot. Son zèle était admirable : le bien accompli par cet humble religieux est considérable.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Au début de l'année scolaire, nous conseillons aux instituteurs et aux institutrices d'entreprendre une campagne contre l'usage de la cigarette chez les enfants. Il a été constaté par les médecins que les enfants fumant la cigarette, ont la mémoire moins heureuse que les élèves qui ne fument pas. Il est certain également que l'usage habituel de la cigarette ruine la santé des petits garçons.

Les 22 et 23 juin dernier, les anciennes élèves du couvent de la Congrégation Notre-Dame de Saint-Jean d'Iberville ont célébré le cinquantenaire de leur *Alma Mater*.

Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation du collège de Saint-François-Xavier, à Saint-Denis, comté de Richelieu, a été célébré avec éclat les 28 et 29 juin.

Le 23 mai, dans la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame, à la maison-mère, (Montréal) huit religieuses ont célébré le cinquantième anniversaire de leur profession religieuse. C'étaient la révérende Mère Sainte-Cécile, supérieure provinciale; les révérendes Sœurs Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Isidore, Saint-François de Borgia, Saint-Octave, Saint-Athanase, Saint-Martin et Saint-Denis.

Le 6 juin dernier les élections générales de l'Institution des Révérendes Sœurs de la Providence ont eu lieu sous la présidence de S. G. Mgr Bruchési. La révérende mère Marie-Antoinette a été réélue supérieure générale.

L'Hospice Youville de Saint-Benoît a fêté le cinquantenaire de sa fondation le 28 juin dernier. Le couvent de St-Benoît a fourni 65 religieuses dont 59 sont nées dans cette paroisse.

Le couvent de Villa-Maria, Montréal, dirigé par les Sœurs de la Congrégation, a célébré le cinquantième anniversaire de son établissement le 15 juin. Cette fête mémorable fut présidée par Mgr l'archevêque de Montréal.

Villa Maria, dit *La Patrie*, agréablement située sur le versant ouest du Mont-Royal, fut longtemps la propriété de la famille Monk, qui donna au Canada un administrateur et plusieurs citoyens distingués. Le corps de logis central construit par feu l'honorable juge Monk, est devenu plus tard la résidence du gouverneur-général. C'est dans ses murs que Lord Elgin se réfugia pour se soustraire aux scènes orageuses de 1840. L'appartement de Lady Elgin est actuellement celui des élèves finissantes de la Congrégation. C'est en mai 1854 que les religieuses de Notre-Dame achetèrent le château de M. Samuel Cornwallis Monk. Au mois de septembre elles ouvraient leurs classes et les élèves se présentèrent si nombreuses qu'il fallut songer à agrandir cette année-là même. L'aile ouest fut bénite le 13 juin 1856 par M. D. Granel, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.

La "Villa Paula", résidence de M l'aumônier, fut construite en 1874, à l'entrée de l'avenue Elgin.

Lisons ce que publiait de Villa Maria dans la "Revue des Deux-Mondes" une plume qui a cueilli trois fois les lauriers académiques :

" Le magnifique couvent de Villa Maria, de la Congrégation de Notre-Dame, qui occupe, près de Montréal, l'ancienne résidence du gouverneur-général, est, avec celui des Ursulines de Québec, le couvent aristocratique du Canada.

" Le niveau des études atteint celui des meilleurs couvents d'Europe. Villa-Maria n'a rien à envier aux collèges les mieux situés. "

Le professeur B. Lalime, de Saint-Hyacinthe, a ouvert en 1903, une école commerciale et pratique, qui est en opération pendant les vacances, pour les institutrices et les institutrices qui désirent se perfectionner dans les matières commerciales surtout. Cette école est ouverte aussi durant le cours de l'année scolaire pour les jeunes gens et les jeunes personnes qui se destinent aux affaires.

La Patrie a reproduit naguère un article intitulé *L'École et la Famille*, où il est question des parents et des instituteurs. Les lignes suivantes ne sont pas sans intérêt :

" Parents et instituteurs ne peuvent pas s'ignorer ; ils ont besoin de se connaître et de rester en contact. Un cahier de correspondance ne suffit pas à établir des relations intimes. Il est bon que, surtout au premier contact, les professeurs se renseignent exactement sur les antécédents, les dispositions, les particularités de caractère de leurs nouveaux élèves, sans quoi ils tâtonneront et risqueront de se tromper sur la nature vraie de quelques-uns d'entre eux.

Du jour au lendemain, en effet, sans renseignements préalables, un maître doit s'efforcer de comprendre trente ou quarante écoliers qu'il n'aura jamais vus, qui sont pour lui autant d'énigmes ; il n'a pas la science infuse ; il n'est pas infallible. Comment s'étonner que de bons petits sujets trop sensibles ou trop délicats, se laissent troubler au commencement et mettent un temps assez long à se remettre, à s'acclimater, à rejoindre le gros du bataillon. "

Les journaux s'occupent toujours du salaire des institutrices. Dernièrement, *Le Triépuisien* a publié sur ce sujet un article intéressant. Ce travail a été reproduit par le *Courrier de Saint-Hyacinthe*.

Dans sa chronique du 29 août dernier, Madeleine, de *La Patrie*, fait un éloge enthousiaste des Sœurs du Saint-Rosaire, communément nommées les Sœurs des petites Ecoles. Le siège principal de cette communauté est à Rimouski.

Le drapeau canadien-français (le Carillon aux armes du Sacré-Cœur) a été arboré sur un très grand nombre d'écoles le 24 juin dernier. Nous félicitons les municipalités qui ont eu le courage patriotique de tailler le drapeau national dans notre propre étoffe du pays.

Les journalistes de Montréal ont fondé trois écoles primaires à la Ferme-Neuve, dans la région de la Lièvre. Chacune de ces écoles est fréquentée par une cinquantaine d'enfants. Il y a six ans, la Ferme-Neuve comptait à peine vingt familles, aujourd'hui, elle en compte plus de deux cents.

ÇA ET LA

L'AGRICULTURE À L'ÉCOLE.—Dans une conférence donnée à Saint-Jérôme, au mois d'août dernier, M. O.-E. Dallaire, conférencier agricole, a déclaré que l'école primaire ne faisait pas assez d'efforts en faveur de l'Arboriculture. Les instituteurs et les institutrices devraient étudier un peu cette science avant de faire planter des arbres autour des écoles.

HYGIÈNE.—A l'aide du *Manuel d'Hygiène* du Dr Lachapelle, les instituteurs et les institutrices peuvent donner à leurs élèves, sous forme de leçons de choses, des notions suffisantes d'hygiène pratique. Prière de consulter le programme officiel à ce sujet.

LE NOUVEAU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL.—Le successeur de lord Minto, comme gouverneur-général du Canada est lord Grey. C'est le 28ème gouverneur sous la domination anglaise, le neuvième depuis l'établissement de la Confédération.

VERS LE LAC ST-JEAN.—Grâce au chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, la région située au nord de Québec se développe normalement. La colonisation fait des progrès sûrs dans ce coin de terre de notre Province.

A PROPOS DE SOUS-MAITRESSE.—Mademoiselle A. L. nous écrit : " Quel est le nombre d'élèves requis pour qu'une institutrice puisse et doive demander une sous-maitresse ? "—Rép. L'article 129 des règlements du Comité catholique du C. de l'I. P. dit : " Les commissions et les syndicats doivent engager un sous-maitre ou une sous-maitresse pour chacune de leurs écoles élémentaires, lorsque l'assistance moyenne excède cinquante élèves. Ils doivent aussi engager deux maîtres et deux maitresses pour toute école modèle, servant en même temps d'école élémentaire, quand le nombre des élèves inscrits est de quarante ou plus. "

ASSOCIATION DES INSPECTEURS D'ÉCOLES.—Les inspecteurs d'écoles catholiques se sont réunis à Québec au cours du mois d'août. Voici comment se compose le bureau de direction de cette association : Président : P. Ruel ; Secrétaire-Trésorier : J.-M. Côté ; Directeurs : S. Vien, B. Lippens, L. Bergeron.

L'AMI DES CATÉCHISMES.—On peut s'abonner à cette revue en s'adressant à M. P. Garneau, libraire, 6 rue de la Fabrique, Québec.

" LA CROIX " DE MONTRÉAL.—Cet excellent journal est devenu une belle revue mensuelle, grand format, seize pages. Les institutrices qui désirent se renseigner à bonne source sur les événements contemporains peuvent s'abonner à cette publication en s'adressant au No. 33, rue St-Jacques, Montréal. Prix : \$1.00 par année.

LA GRAMMAIRE DES FRÈRES À L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.—L'École normale Laval de Québec vient d'introduire dans ses classes les trois cours de la Grammaire des Frères des Ecoles chrétiennes intitulés : *Leçons de langue française.*—Cet ouvrage est approuvé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ces livres ont été introduits à l'École normale afin de permettre aux élèves d'étudier dans des ouvrages qui tiennent compte de l'histoire et de la géographie du Canada et qui ne sont pas neutres au point de vue catholique.

LE CAHIER " LE DRAPEAU ".—Ce joli cahier de devoirs est toujours en vente chez tous les libraires. On peut se le procurer chez J.-P. Garneau, 6 rue de la Fabrique, Québec.

«LE DRAPEAU NATIONAL DES CANADIENS FRANÇAIS».—Huit mille exemplaires de ce beau livre ont déjà été vendus depuis le mois de mai dernier. C'est un succès sans précédent dans les annales de la littérature canadienne.

POUR PARAÎTRE DANS QUELQUES JOURS.—*Compte rendu du Congrès de la jeunesse*, formant le premier numéro du bulletin de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne-française. Jolie brochure d'une cinquantaine de pages in 8°. Prix 10 cents. Pour la Propagande, \$1.00 la douzaine.

N. B. Le tirage sera limité à peu près au nombre des demandes. S'adresser dès maintenant au Secrétariat de l'A. J. C., à Montréal, 449, rue St-Hubert.

Revue mensuelle

La guerre Russo-Japonaise menace de s'éterniser. Elle peut encore durer longtemps. Au cours des mois de juin, juillet et août la Russie a subi de lourdes pertes. Dans les premiers jours de septembre l'armée russe a subi une défaite sérieuse à Liao-Yang. Il est encore difficile de prédire l'issue de la lutte.

*
* *

L'enseignement privé s'organise en France afin de conserver à l'éducation catholique quelques moyens de propagande. De toutes les associations libres formées dans l'ancienne mère-patrie pour lutter contre le gouvernement maçonnique qui le dirige, le Syndicat des Instituteurs privés nous semble réunir le plus de qualités. Fondé en 1903, le Syndicat des Instituteurs privés est une association professionnelle constituée, conformément aux dispositions de la loi du 21 mars 1884 ; il a pour but d'unir sur le terrain de leurs intérêts professionnels les Instituteurs privés.

*
* *

Les missionnaires agricoles se sont réunis à Sainte-Thérèse, dans les derniers jours de juillet. A cet important congrès on s'est sérieusement occupé de l'enseignement agricole à l'école primaire. M. J.-C. Chapais a traité le sujet d'une manière complète. M. O.-E. Dallaire a aussi fortement insisté sur la nécessité de donner à l'enseignement, dans les écoles rurales surtout, un caractère plutôt champêtre. La fondation de *L'École Rurale*, comme supplément de *L'Enseignement primaire*, arrive donc à son heure. La résolution qui suit termina la discussion qui eut lieu entre plusieurs conférenciers au sujet de l'agriculture à l'école.

« M. l'abbé J.-O. Brousseau propose, secondé par M. l'abbé J.-H. Bouffard, la résolution suivante :

« Attendu que d'après le dernier recensement (1901), l'élément rural de notre population, qui est réellement et uniquement producteur de richesse, semble de plus en plus diminuer par rapport à l'élément urbain, plutôt distributeur ou transformateur de richesse, qui augmente progressivement ; et que l'on constate par la multiplication des grèves, l'existence d'un certain encombrement qui ne fait qu'augmenter par suite du montant de l'exode de la population rurale vers les villes.

« Attendu que cette situation ne pourrait se prolonger longtemps sans amener de sérieuses perturbations dans l'ordre économique et social.

« Attendu que la désertion des campagnes a surtout pour cause, outre certains préjugés, l'ignorance des principes fondamentaux de l'agriculture.

« Attendu que dans tous les pays où la même situation a eu les mêmes causes on a cherché à remédier à ce mal, en introduisant l'agriculture dans l'enseignement primaire et secondaire.

« Et attendu que leur œuvre a été fondée par nos seigneurs les évêques de Québec dans le but d'améliorer la condition de la classe agricole, les missionnaires agricoles en convention au séminaire de Ste-Thérèse les 19 et 20 juillet, 1904, attirent respectueusement l'attention des autorités universitaires, de MM. les supérieurs des séminaires et collèges classiques et des révds. Frères provinciaux des ordres enseignants dans notre province sur l'importance de cette question de l'introduction de l'agriculture dans les cours de leurs établissements respectifs et sollicitent vivement :

« 1er. Les autorités universitaires et MM. les supérieurs des séminaires et collèges classiques de vouloir bien inscrire cette question au programme du congrès d'études qu'ils doivent tenir à l'Université Laval, en 1905.

« 2ème. Les Très Révérends Frères Provinciaux des Ordres enseignants de vouloir bien, sans apporter de modification ou de changements radicaux dans le programme de leurs collèges commerciaux et de leurs écoles académiques, prendre le plus vite possible, les mesures nécessaires pour que, dans leurs établissements de la campagne, ou la majorité des élèves appartiennent à des familles rurales, l'instruction soit donnée de manière à ce que les enfants, tout en acquérant les notions de comptabilité et de commerce, désirées par leurs parents, apprennent à considérer l'agriculture comme une profession digne d'un homme bien instruit et d'autant plus lucrative que ceux qui l'embrassent possèdent une plus grande somme de connaissances techniques, et de manière aussi à développer chez les enfants l'esprit d'observation et le goût de la vie rurale. »

*
* *

La Société des Agriculteurs de France consacre une somme de 2,000 francs à distribuer dans sa session ordinaire, tenue au commencement de chaque année, des primes des médailles d'or, d'argent, de bronze et des diplômes aux instituteurs et institutrices primaires, communaux ou libres qui par leur enseignement et la tenue de leur jardin, ont fait les plus louables efforts pour développer chez leurs élèves le goût de l'agriculture, et ont obtenu les meilleurs résultats. Les Sociétés d'Agriculture et les Cercles agricoles de notre province ne pourraient-elles pas faire un pas dans ce sens ?

*
* *

La poursuite malheureusement intentée contre les Frères des Ecoles chrétiennes, à Ottawa, par des catholiques, prend des proportions alarmantes. Le juge McMahon, un catholique irlandais, a rendu jugement dans cette affaire ; il a décidé que les Frères des Ecoles chrétiennes, et par conséquent tous autres religieux ou religieuses qui enseignent, n'ont pas le droit d'enseigner, suivant la loi d'Ontario, sans avoir au préalable subi les examens du gouvernement. Il sera interjeté appel de ce jugement. L'honorable M. Chapais a exprimé, avec raison croyons-nous, une doctrine tout opposée. Voici ce que M. Chapais écrivait en 1893, au sujet du brevet de capacité que quelques-uns voulaient imposer aux instituteurs congréganistes ;

« Dans la province d'Ontario, protestante, les congrégations enseignantes catholiques ne sont pas soumises au brevet de capacité ; dans la catholique province de Québec on voulait faire poser par le Comité Catholique de l'Instruction publique un précédent dont le contre-coup pouvait être désastreux pour nos frères de là-bas.

« Nous n'avons pas voulu établir ce précédent et, par une démarche imprudente autant qu'injuste, ouvrir peut-être la porte à des persécutions et à des tracasseries nouvelles contre les minorités catholiques des provinces protestantes. »

*
* *

Le congrès de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française, tenu à Montréal en juin dernier, a eu un succès complet. Parmi les vœux adoptés, nous lisons ceux-ci :

1.—Les membres de l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française croient que la race canadienne-française a une mission spéciale à remplir sur ce continent et qu'elle doit pour cette fin conserver son caractère distinctif de celui des autres races.

2.—Ils croient que la race canadienne-française possède les aptitudes pour remplir sa mission, et que le pays où la Providence l'a placée renferme les ressources nécessaires à la formation d'une grande nation et que c'est aux Canadiens français d'exploiter ce pays qui est le leur.

3.—Ils croient que c'est dans le sol du pays que le patriotisme doit avoir ses racines et que le Canada français doit l'emporter dans leur amour sur toute autre région.

4.—Ils croient que le progrès de la race canadienne-française est d'une façon spéciale attachée à sa fidélité à la foi catholique qui est un de ses éléments essentiels et spécifiques.

*
**

Paul Kruger, l'ex-président de la malheureuse république du Transvaal, est mort en Suisse au cours du mois de juillet. Les restes du grand patriote reposent en terre hollandaise

*
**

On a célébré à Annapolis, dit le *Paris-Canada*, le trois centième anniversaire du débarquement de Champlain et de de Monts en Acadie.

Des navires de guerre anglais, américains et français étaient dans le port ; des marins armés des navires français et américains ont été débarqués et ont formé une imposante garde d'honneur internationale.

Le commandant du navire américain représentant les États-Unis a prononcé un discours, ainsi que M. Kleczkowski, représentant spécialement le gouvernement français.

D'autres discours ont été prononcés par le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, le vice-amiral Douglas, commandant l'escadre anglaise du nord de l'Amérique, et M. Charles-Francis Adams, gouverneur de l'Etat du Massachussets.

La Société historique a montré la clef d'Annapolis, qui fut remise par le président Subercase quand le général Nikolson prit possession de la place pour le gouvernement anglais en 1716.

Cette clef avait été apportée de Boston à cette occasion.

*
**

La Société d'Éducation et d'enseignement, en France, fait une belle lutte en faveur de l'enseignement catholique. A sa dernière réunion annuelle, M. Keller, le président, a exposé les travaux de cette association. Il fit ensuite à grands traits la saisissante histoire de la campagne menée contre l'enseignement libre. Il en flétrit les injustices, les violences, les mensonges et en exposa les effets désastreux pour son pays. Puis il dressa le bilan des ruines à réparer : il a fallu 500 millions pour organiser aux divers degrés l'éducation chrétienne. On brise un instrument de liberté pour le remplacer par un instrument de servitude qui coûtera beaucoup plus cher.

Dans cette lutte de tous les jours, la Société d'éducation a surtout eu à défendre, cette année, les écoles congréganistes. Son comité de juristes a donné 2,000 consultations. Ses brochures et ses conférences se sont multipliées. Enfin, elle a pu venir largement en aide à des besoins toujours croissants, grâce à une heureuse augmentation de ses ressources qui ont dépassé 40,000 francs le chiffre atteint au dernier budget.

M. Keller conclut : « Dieu nous relèvera un jour, si nous savons mesurer notre effort à la tâche qui nous incombe ; oublions toutes nos divisions, catholiques de France, pour sauver la religion et la patrie en péril. »

*
**

Waldeck-Rousseau, ex-premier ministre de France et l'auteur de la loi sur les Congrégations, est mort en août dernier.

La Fête du Travail, qui se célèbre tous les ans le premier lundi de septembre dans plusieurs villes canadiennes, a donné lieu, cette année, à une démonstration inouïe dans la ville de Montréal et peut-être dans le monde entier. Sur l'invitation de S. G. Mgr Bruchési, archevêque de la métropole, quinze mille ouvriers se sont réunis dans l'église Notre-Dame pour entendre une instruction spéciale, recevoir la bénédiction de l'Église et finalement se consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. Mgr Bruchési a terminé une allocution très éloquente par les belles paroles qui suivent :

« Ouvriers, de toute mon âme, je vous bénis, vous, vos foyers, vos femmes et vos enfants. Ah! puisse chacun de ces foyers domestiques ressembler à la sainte et douce maison de Nazareth !

« Je bénis votre travail, vos joies et jusqu'à vos épreuves et vos peines.

« Je vous bénis ainsi que vos patrons, afin que les liens de la charité chrétienne vous unissent toujours.

« Je vous bénis au nom du Christ qui aime les ouvriers, au nom de son Sacré Cœur. »

*
* *

La loi supprimant l'enseignement congréganiste en France est combattue par des hommes qui ont naguère attaqué le clergé et l'Église avec violence. M. Goblet, ancien premier ministre, consacre à cette loi un article dans la *Revue politique et parlementaire*. Il déclare d'abord qu'elle porte une grave atteinte aux mœurs et aux conditions de la France, qu'elle bouleverse toutes les idées consacrées jusqu'ici en matière d'enseignement et, enfin, qu'elle n'était ni dans la pensée du gouvernement que a fait la loi sur les associations, ni dans la pensée du gouvernement actuel à qui elle a été suggérée.

*
* *

La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège est un fait accompli, et ce fait s'est produit grâce à la mauvaise volonté du gouvernement français, qui guettait depuis longtemps une occasion d'être désagréable au Pape. M. Combes a rappelé l'ambassadeur de la République auprès le Vatican, parce que Pie X aurait ordonné à deux évêques français de se rendre à Rome pour rendre compte de leur conduite épiscopale, et cela sans avertir, au préalable, le gouvernement français. On voit que cet acte du Saint-Siège n'avait rien qui pût froisser les susceptibilités de la France officielle. D'ailleurs, il a été surabondamment prouvé qu'aucun des articles concordataires n'obligeait le Pape à communiquer avec les autorités civiles de la France en pareil cas. Après le départ de l'ambassadeur français de Rome, le nonce papal fut rappelé de Paris. Poussé par la Franc-Maçonnerie, le gouvernement de ce beau pays, qui s'est appelé la Fille aînée de l'Église, creuse un abîme de plus en plus profond entre la patrie de nos pères et le Siège de Pierre. Prions pour la France afin que Dieu ne la châtie pas en proportion de ses fautes. C'est la seule manière pour nous de prouver à la France chrétienne que nous nous souvenons d'elle, car la Nouvelle-France ne saurait plus avoir de relation avec la France officielle sans manquer au respect qu'elle doit au Pape.

C.-J. M.

FEU MADAME L. GOUIN

Nous recommandons aux prières des lecteurs de *L'Enseignement Primaire* l'âme de feu Madame Lomer Gouin, épouse de l'honorable M. Gouin, Ministre des Travaux publics dans le Gouvernement de Québec et membre du Conseil de l'Instruction publique. L'honorable M. Gouin voudra bien accepter nos sincères sympathies à l'occasion de la mort de son épouse, qui fut une grande chrétienne et une mère de famille accomplie.

Références utiles

Etablissement de relieur.—*L'Enseignement Primaire* recommande à ses lecteurs l'excellent établissement de relieur de M. L. G. Chabot, 34, Côte de la Montagne, Québec. Relieur et règleur avantageusement connu, M. Chabot est en mesure d'offrir des conditions spéciales aux membres du clergé (pour les bibliothèques paroissiales), reliure des livres, revues, registres, etc.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS. LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222 226, rue Desfossés.

QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES

AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES. FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C.S.V

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnerez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.

The Standard of the World

**AMEUBLEMENT
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. - Preston, Ont., Can.**